BnF Gallica

Mercure galant

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Mercure galant. 1712-08.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

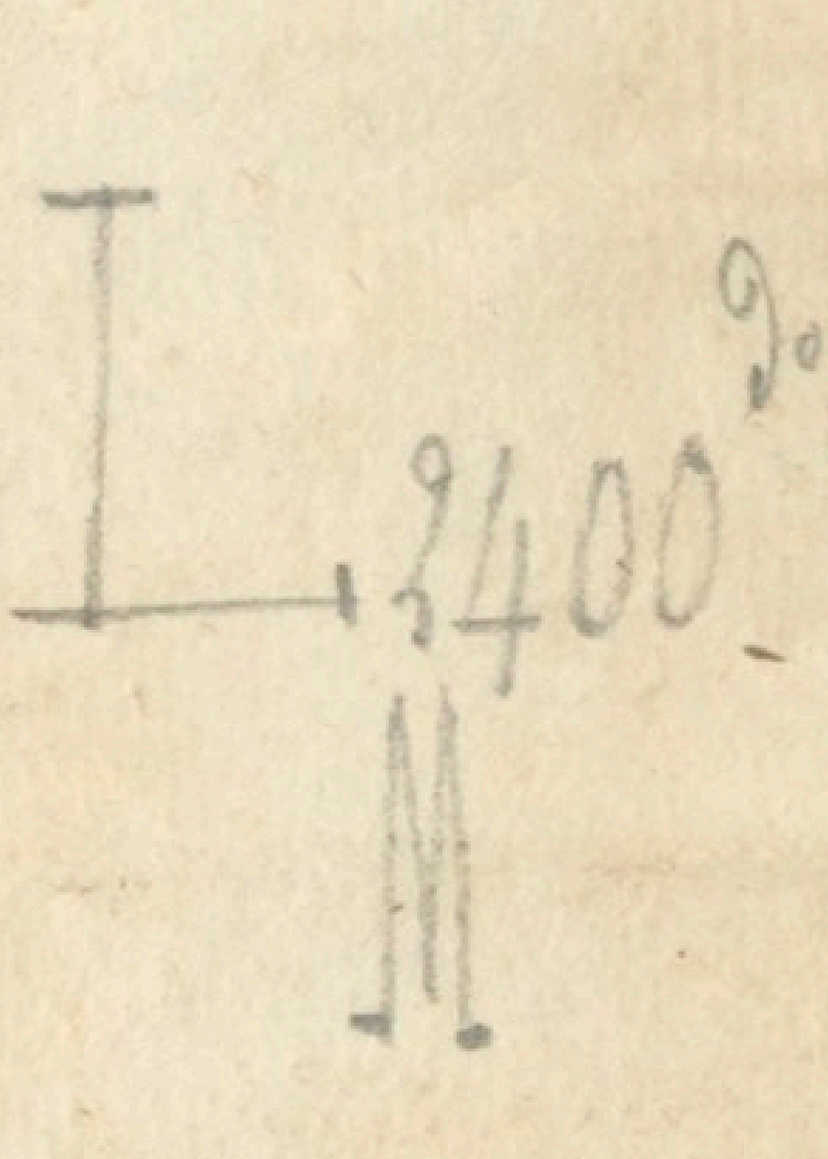
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

LC2 (473)
33
E



MERCURE GALANT.

AOUST, 1712.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE



A PARIS,

M. DCCXII.

Avec Privilege du Roy.

MERCURE GALANT.

*Par le Sieur Du F****

Mois
d'Aouſt,
1712.

Le prix eſt 30. ſols relié en veau, & 25. ſols, brochez

A PARIS,
Chez DANIEL JOLLET, au Livre Royal, au bout du Pont S. Michel du côté du Palais.

PIERRE RIBOU, à l'Image S. Louis, ſur le Quay des Auguſtins.

GILLES LAMESLE, à l'entrée de la ruë du Foin, du côté de la ruë Saint Jacques.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.

MERCURE
GALANT.

AOUST 1712.

LA CONVENTION matrimoniale.

UNe nouvelle mariée, femme tres-vertueuſe, mais encore plus enjoüée, demandoit à ſon mary

s'il ſeroit auſſi fidelle, qu'elle avoit reſolu de l'eſtre ; cela n'eſt pas égal, reſpondit le mary, qui entendoit raillerie, mais qui ne plaiſantoit que de ſang froid. Non, continua-t-il, il n'eſt pas juſte qu'un homme borne ſa tendreſſe à ſa femme, mais une femme doit borner la ſienne à ſon mary. Ils diſputerent quelque temps ſur cette matiere ſi rebattuë, &

ne ſe dirent que des plaiſanteries usées que je n'aime point à repeter, & que vous aimeriez encore moins à lire.

Le reſultat de leur diſpute fut un marché conclu entre eux ; ſçavoir, qu'ils s'entre-aimeroient tant que leur amour dureroit ; mais ils s'obligerent de faire ſucceder à cet amour, eſtime, amitié, égards, en un mot tout ce que ſe promet-

tent les époux après quelques mois de mariage, lorſqu'ils ſont preſts de ſe haïr, ceux-cy ſe promirent de plus, une ſincerité ſans reſerve, une confiance mutuelle, & ſi exacte qu'ils ne ſe cacheroient aucun de leurs ſentiments, non pas meſme leurs infidelitez, ſi le cas arrivoit, c'eſt-à-dire, à l'égard du mary, car la femme ſolidement vertueuſe, promit de bonne

foy, que ne pouvant re ſ-
pondre de la durée de ſon
amour, elle reſpondoit
du moins de la durée de
ſon indifference.

Le mary d'auſſi bonne foy que ſa femme, avoüa qu'il ne pouvoit en promettre autant, & ſa femme plus raiſonnable qu'on ne pourroit ſe l'imaginer, n'exigea de luy qu'une ſeule choſe.

C'eſt le moins que vous puiſſiez faire pour moy,

dit-elle, *quand vostre amour cessera, que de m'estimer assez pour me confier vos secrets, & je vous declare, que si vous me cachez jamais les moindres circonstances de vos avantures, je me tiens en conscience relevée du ferment de fidelité que je vous faits.*

Le mary trouva cette menace tres-équitable, & après avoir juré qu'il n'aimeroit jamais que sa

femme, il luy jura que ſi par malheur il devenoit parjure, il n'auroit point d'autre confidente que ſa chere épouſe.

Ce fut là les conventions matrimoniales de ces nouveaux mariez, conventions verbales ſeulement, car ils avoient oublié de les ſtipuler dans leur contract de mariage. Quelques mois de fidelité s'écoulerent, celle du mary ne reſiſta pas long-

temps à certaine voiſine, femme de peu de merite, à ſa beauté près, ſon mary eſtoit ſi brutal qu'il meritoit bien une femme coquette, elle ne put refuſer à noſtre jeune marié une partie de campagne, il ne s'agiſſoit pourtant que d'un ſouper : car ils eſtoient tous deux mariez, ainſi ma plume eſt trop reguliere pour écrire cette avanture ſi je n'avois ſceu de bonne

part qu'ils n'avoient deſ-
ſein que de boire enſem-
ble ſeulement. Quoy
qu'il en ſoit, le nouveau
marié n'eut pas le cou-
rage de confier à ſa fem-
me cette nouvelle incli-
nation : voicy comme elle
en fut informée.

Un jeune fat beau de
viſage, droit & guindé,
tres ſeur de plaire, ſe
crut aimé d'elle, quoy
qu'elle luy juraſt qu'il
n'en eſtoit rien ; il com-

mençoit à l'importuner beaucoup, elle luy donna ſon congé qu'il ne voulut point prendre : *parce que*, diſoit-il, *cette vertu qui s'oppoſe à mon bonheur, doit ceder à une raiſon ſans replique : c'eſt que voſtre mary vous trompe.* Elle luy demanda des preuves convaincantes, moyennant quoy elle luy promit ce qu'elle n'avoit nulle envie de luy accorder. Pen-

dant qu'on travailloit à la convaincre, un Laquais de cette voisine vint pour apporter une Lettre à son mary qui estoit parti dès le grand matin pour Versailles, elle connoissoit les livrées de la voisine; dès qu'elle vit le Laquais, elle luy détacha un des siens qui le gagna. Dix loüis d'or firent tomber la Lettre des mains du porteur, & on luy en promit dix autres pour

aller dire à ſa maiſtreſſe qu'il avoit remis la Lettre entre les mains du mary ; cela eſtoit neceſſaire pour l'idée que cette Lettre fiſt naiſtre à noſtre épouſe offensée. Voicy ce que marquoit la Lettre avec d'autres traits qui la mirent entierement au fait.

Mon cher, &c. nous ne pouvons pas aller ce ſoir à la maiſon de campagne de Mr, &c. je vous prie de remettre ce ſouper

à demain, &c.

Dans cette Lettre estoit enfermé un billet sur lequel le concierge qui avoit préparé le souper à la maison de campagne, devoit laisser entrer trois Dames & un homme. Le 22. Juin 1712. les Dames avoient renvoyé le billet afin que son Amant changeast la date ; car par certaines circonstances trop longues à deduire, ce souper mysterieux, en

maiſon d'emprunt, avoit eſté ordonné par un tiers, & l'Amant ne devoit s'y rendre que tard au retour de Verſailles, où il eſtoit allé dès le matin pour affaires impreveuës.

Ces deux billets ſuffiſoient pour faire naiſtre l'idée dont vous allez voir la ſuite. Noſtre jeune mariée qui avoit, comme j'ay desja dit, beaucoup de gayeté dans l'eſprit, pria deux de ſes amies

amies de venir avec elle à la campagne manger le souper de son mary, & le jeune importun arriva tout à propos pour faire le quatriéme porté par le billet. *Enfin vous m'avez persuadée*, luy dit-elle dès qu'elle le vit entrer, *& je conviens qu'il est juste que celuy qui ma fait connoistre l'infidelité de mon mary, m'aide á m'en vanger, montez en carrosse avec*

nous, je veux vous donner à ſouper à la campagne. Jugez ſi la vanité du fat fut flattée, car il eſtoit plus vain qu'amoureux, & il fut ravy d'avoir ces deux autres Dames pour teſmoins de ſa bonne fortune. Ils arriverent enfin tous quatre à la maiſon de campagne, où il fut encore plus charmé de la feſte magnifique & galante qu'il creut préparée exprés pour luy.

Le concierge les receut sur le billet qui estoit de la main de celuy qui avoit ordonné la feste, & sur lequel on devoit recevoir sa compagnie.

Les Dames userent de la maison & de la feste avec une liberté qui confirmoit encore le concierge dans son erreur. Elles se firent servir le souper en attendant le mary qui arriva bien-tost après avec l'impatience d'un Amant

qui croit estre attendu par sa maistresse. Le concierge luy dit à son arrivée que ces trois Dames & son amy estoient desja à table, & avoient fait servir malgré luy, qui vouloit l'attendre, il fut charmé que sa maistresse en usast si librement, & cette liberté luy fut de si bon augure qu'il ne fit qu'un saut de là dans la salle, & courut avec tant de precipitation, qu'il es-

toit au milieu des trois Dames avant que de s'eſtre apperceu que ce n'eſtoient pas celles qu'il croyoit trouver là. Quelle ſurpriſe fut la ſienne, il reſta immobile dans un fauteüil où ſa femme le fit tomber auprès d'elle, pendant que les deux compagnes retenoient dans un autre le petit homme à bonne fortune, qui avoit voulu fuir à l'arrivée du mary. Mettez-vous à la

place de l'un de l'autre, & jugez lequel des deux eſtoit le plus eſtourdi ou du mary ou du galant.

La femme rompit le ſilence la premiere. *Vous avez manqué à vos conventions*, dit-elle à ſon mary, *il ne tient pas à Monſieur que je n'execute les miennes, vous m'avez fait miſtere de vos nouvelles amours; & ſi Monſieur n'avoit eu la bonté de m'en avertir,*

vous seriez icy bien plus à vostre aise que vous n'y estes. Ce seroit pourtant dommage qu'une feste si galamment préparée se passast tristement, vous avez icy deux partis à prendre, choisissez: l'un c'est de nous laisser avec Monsieur dans la joye, que vous troubleriez à coup seur par l'humeur où je vous voy: l'autre party, c'est de rester gayement avec nous, en chas-

sant d'icy celuy que je n'y ay amené que pour le confondre.

Cette alternative fut donnée au mary d'une façon si enjoüée, si douce & si naturelle, que loin de soupçonner la vertu de sa femme, il fut penetré de regret, & de nouvella d'amour pour elle. Dès ce moment toute la honte & la confusion retomberent sur le petit fat, qu'on reconduisit

duiſit en le bernant juſ-
qu'à la porte de la maiſon,
& le mary, qui eſtoit
homme à craindre pour
luy, luy ordonna, ſous
peine du baſton, s'il y
manquoit, d'exercer ſon
employ de donneur d'a-
vis, en allant de ce pas
avertir la voiſine coquet-
te qu'il la prioit de ne
plus compter ſur luy.
Cette commiſſion fut
donnée avec des menaces
ſi ſerieuſes, que le petit

homme à bonne fortune retourna toute la nuit de ſon pied à Paris, où l'on le fit ſuivre par un valet à cheval, qui promit de luy faire accomplir exactement cette penitence, dont la femme ne voulut rien rabattre.

Cette aimable perſonne ainſi debarraſſée de ſon importun, & ſe flattant d'avoir regagné, du moins pour un temps, le cœur de ſon mary, luy

fit avoüer à table qu'il n'avoit pas de regret à ſa voiſine. Ce ſouper ſe fit avec tant de gayeté, qu'on pourra dire après cela, que comme *il n'eſt chere que d'avaricieux*, il n'eſt bonnes feſtes qu'entre maris & femmes.

LIVRE ESPAGNOL.

IL paroiſt depuis peu un Livre en Eſpagnol, qui meriteroit bien qu'on le traduiſiſt en François : il eſt

d'un des plus excellents Medecins de l'Europe, & cet autheur ſemble ne s'eſtre conſommé dans la theorie, & dans la pratique de la medecine que pour détruire tous les faux préjugez dont cette ſcience eſt obſcurcie.

Le titre du Livre eſt, Hippocrate deffendu de toutes les calomnies, dont les Medecins l'accuſoient injuſtement en particulier dans la cure des maladies aiguës; & on fait voir que juſques à preſent perſonne

n'a ſceu comment il traitoit ces maladies, c'eſt ce qu'explique, comentant le premier des aphoriſmes, le Docteur *Michel Marcellino Boix*, natif du Royaume de Valence, membre du College des trois Langues, Profeſſeur en Medecine dans l'Univerſité d'Alcala, Fondateur de l'Académie Royale de Seville, & à preſent Medecin honoraire du Roy.

Ce Livre a eſté eſcrit par l'autheur, pour détruire la confuſion des ſiſtemes, qui

au lieu d'avancer la Mede-
cine, retardent considera-
blement ses progrez, il ex-
plique mot par mot les pa-
roles du premier aphoris-
me d'Hippocrate, & à cha-
que periode fait un discours
qui comprend tout ce qu'il
y a de meilleur & de plus
necessaire aux Medecins
pour bien conduire leurs
malades. Il fait voir par
plusieurs passages des Li-
vres legitimes d'Hippocra-
te, quelle a esté sa pratique
dans les maladies aiguës.
Il prétend qu'il faut écou-

ter la nature ſans la détourner des mouvements critiques qu'elle feroit ſans l'importune pratique des ſaignées & purgations faites dans ces maladies-la ordinairement mal à propos: il prouve tout cela par l'experience, la raiſon & l'authorité non ſeulement d'Hippocrate, mais des meilleurs Praticiens de l'Europe. C'eſt aſſeurement un Livre, où l'autheur fait connoiſtre beaucoup d'érudition, & une profonde connoiſſance en

tout ce qui regarde sa pro-
fession.

EXPERIENCE
sur un Chat enragé.

Extrait d'une Lettre Angloise de Londres.

MONSIEUR,

Un habile Chimiste de mes amis, qui ne veut point estre nommé avant que d'avoir verifié encore par quelques experiences le remede qu'il croit avoir trouvé

contre la rage, a fait en ma presence l'épreuve que voicy. Il a choisi un Chat tres-fort, & la attaché par deux coliers à boucles, l'un au col, & l'autre au bas des reins, & la ainsi suspendu au bout d'un cordon de soye passé dans une poulie attachée au plafond d'une chambre; ensuite il la laissé sans boire quelques jours, & la fouetté de coups de baguettes menuës en forme de verges, & cela si violemment à plusieurs reprises, que jamais on n'a

veu un objet ſi terrible que ce Chat. Rien ne peut donner l'idée d'une rage plus violente ; il a encore mis au deſſous de l'endroit où le Chat eſtoit ſuſpendu un baquet d'eau tiede, dans laquelle il a jetté environ un demiſtier de ſa diſtillation. On a plongé le Chat deux fois dans ce baquet en laſchant le cordon, & le retirant preſque dans le meſme inſtant ; enſuite oſtant le baquet, on a deſcendu le Chat juſques ſur le plancher, où on l'a veu

s'eſtendre & allonger les pattes & le col comme un Chat qui ſe reveille d'un long ſommeil, & il a paru ſi tranquille que mon amy s'en eſt approché avec un peu de viande que le Chat a pris avec toute la douceur & toutes les carreſſes imaginables. Mon amy prétend que ce bain fera le meſme effet ſur les animaux & les hommes atteients d'une veritable rage ; c'eſt ce qu'il veut éprouver avant que de rendre ſon remede public.

Cette distillation est tirée en partie de certaines araignées à jambes courtes, que mon amy a fait venir d'Italie, & qui sont à peu près de l'espece de celles qu'on nomme *Tarentoles*, parce qu'elles sont fort communes dans le territoire de la ville de Tarente au Royaume de Naples. Le venin que cet animal communique par sa morsure, produit des effets si surprenants, & si contraires entre eux, qu'ils paroistroient incroyables s'ils

n'eſtoient connus par une infinité d'experiences. Entre ceux qui en ſont piquez, les uns ne ſçauroient dormir, les autres ne peuvent eſtre éveillez, les uns forment de continuelles plaintes, & les autres rient tousjours. Quelques-uns grincent les dents, & ſont agitez de tranſports de rage: quelques autres au contraires chantent & danſent ſans ceſſe. Aux uns, ce venin cauſe des vomiſſements, aux autres des ſueurs abondantes & preſ-

que à tous une forte paſſion pour les couleurs ; mais differemment. Ainſi le rouge plaiſt à l'un, le verd contente l'autre, le jaune en réjoüit pluſieurs, &c. Ce qu'il y a de particulier en ce venin, c'eſt que comme il eſt gluant, n'eſtant que l'humeur ſalivaire de cette araignée, il fixe d'abord l'imagination ſur l'objet qui l'occupoit lorſqu'il eſt piqué ; de ſorte que ſi un homme s'imaginoit alors d'eſtre Roi, cette agreable idée ne le

quitteroit qu'après l'entiere dissipation de l'humeur insinuée par la morsure de la Tarentole. Ce venin, par la mesme raison de viscosité, ne fait d'abord ressentir aucun fascheux symptosme ; mais dans la suite, qui est quelquefois d'une année entiere, après estre demeuré long-temps caché, il se subtilise, & se reveille par la chaleur du Soleil. Il acquiert du mouvement & de l'action, & produit differents effets, selon les parties qu'il in-

fecte. Si ce venin bouche les nerfs dans leur concours au cerveau, les esprits animaux ne pouvant descendre aux organes, demeurent comme endormis. Au contraire, il cause des veilles continuelles s'il tient par son activité tousjours ouverts les nerfs par où ces mesmes esprits peuvent descendre sans discontinuation. En corrompant la bile, ce venin cause des fiévres ardentes, & en se joignant avec les esprits à l'origine des nerfs, il pi-

cote

cote extraordinairement les muſcles, & par ce picotement porte le malade à geſticuler & à danſer, ce qui arrive principalement lorſque les eſprits y ſont excitez par quelques airs de Muſique convenables au temperament du malade, & à la qualité du venin. C'eſt par cette raiſon que la Muſique eſt l'unique & ſouverain remede pour ce mal; car le malade danſant avec violence au ſon de l'inſtrument, & meſme avec juſteſſe quand il n'au-

roit jamais appris à danſer, fait ſortir ce venin avec la ſueur. Que s'il en reſte quelque petite partie, c'eſt un levain qui cauſe periodiquement les meſmes ſymptoſmes, & de la vient que l'on voit des perſonnes qui en ſont incommodées des quarante & cinquante années.

On a differé l'article de la mort de Monſieur de Vendoſme juſques à ce mois-cy, pour avoir les memoires ſuivants, il euſt fallu le differer trop long-temps pour recevoir le

détail de toutes les belles actions qu'il a faites.

MONSIEUR LE DUC de Vendosme.

LOUIS Joseph Duc de Vendosme, Pair de France, Prince de Martigues, Chevalier des Ordres du Roy, Grand Senechal & Gouverneur de la Provence, General des Galeres, mourut à Vinaros le 11. du mois de Juin, âgé de cinquante huit ans, petit fils du plus grand Roy qui ait vescu

avant Louis le Grand, duquel il eſtoit une image vivante par le trait de ſon viſage, plus encore par ceux de ſon ame.

Il donna dès ſon enfance des marques de ſes rares qualitez, qui dans les Princes ſont au deſſus des qualitez heroïques, de ſon humanité affable, genereux, compatiſſant, donnant tout, &c.

Il s'appliqua dès ſa plus tendre jeuneſſe à ce grand meſtier dont il s'eſt ſervy depuis pluſieurs fois ſi uti-

lement pour reſtablir les affaires dans tous les lieux où il a eſté appellé.

Dés l'âge de dix-ſept ans, il fut à la teſte d'un Regiment d'Infanterie, & il ſervit avec la meſme aſſiduité que s'il avoit eſperé de là ſa fortune.

Il fit ſon chemin avec la meſme lenteur d'un particulier, & paſſa par tous les dégrez, ce qui le rendit un ſi grand General.

Il fit ſon apprentiſſage ſous Monſieur de Turenne, qui à cet âge-là luy

donnoit mille marques de ſa confiance.

Il repouſſa les ennemis ayant ſon ſeul Regiment, au combat d'Althenem où il fut grievement bleſſé.

Après la mort de Monſieur de Turenne, il eut pour Maiſtre Monſieur le Mareſchal de Crequy, & fit voir dans toutes ſortes d'occaſions combien il avoit profité des leçons de ces deux grands Generaux.

Tous les temps de paix ont eſté ſignalée par ſes

magnificences dans ſa bel-
le Maiſon d'Anet, où il
donnoit preſque tous les
ans des feſtes à Monſei-
gneur le Dauphin qui l'ho-
noroit d'une tendre ami-
tié qui n'a eſté ignorée de
perſonne.

Jamais le Roy n'a donné
à perſonne de ſa Cour,
de ſi grandes marques de
ſa confiance; & Sa Maje-
ſté le fit bien paroiſtre
par la Lettre qu'Elle luy
fit l'honneur de luy eſcri-
re en raſſemblant ſur ſa
teſte le Generalat des Ga-

leres au Gouvernement de Provence.

Il faudroit une hiſtoire comme celle de Mezeret, ſi l'on vouloit raconter toutes les actions particulieres qu'il a faites avant de commander en chef, en Allemagne ſous Monſeigneur, & ſous Meſſieurs les Mareſchaux de Duras & de Lorge, & en Flandres ſous Monſieur de Luxembourg, où toute l'armée vit avec plaiſir que le gain du combat de Steinkerque fut deu à un avis qu'il avoit donné.

A la Marſaille Monſieur le Mareſchal de Catinat publia que c'eſtoit Monſieur de Vendoſme qui s'eſtoit aviſé la veille de mettre la droite à la gauche, & la gauche à la droite, afin d'oppoſer par là la Gendarmerie aux Cuiraſſiers de l'Empereur, & il chargea le lendemain, & fit des actions ſurprenantes à la teſte de cette Gendarmerie.

Les commandements dans la Vallée de Barcelonnette, à Nice, & en

Provence suffiroient pour faire l'éloge d'un autre, mais voyons-le commander en chef.

Le Roy luy donne le commandement de l'armée de Catalogne, il y arrive, trouve nostre armée decouragée, nos Grenadiers tremblants devant les Miquelets; son arrivée restablit tout, & en une campagne, il fait lever le siege de plusieurs places, Palamos, Ostallery, Caltel-foüillet, &c.

Il bat un gros corps de

Cavalerie, commandé par le Prince d'Armſtat, & ſe ſeroit mis en eſtat de faire le ſiege de Barcelonne dès cette campagne, ſi la Cour n'avoit trouvé à propos de differer à la ſuivante.

Quel fut ce ſiege de Barcelonne ! Une grande Ville qui ne peut eſtre inveſtie, défenduë par une garniſon au dedans qui eſtoit auſſi forte qu'une armée, & eſtant aſſiegé luy-meſme au dehors par une armée auſſi forte que la ſienne, commandée par le Vice-

roy, il commence par le battre, & le mettre entierement en deroute; & aprés cinquante deux jours de tranchée ouverte, il se rend maître de cette place. Tout le monde se souvient encore des actions surprenantes qui se passerent à ce siege; & c'est bien dommage que la paresse de Monsieur Capistron l'ait empesché de les escrire. La prise de cette Ville fit faire la paix de Riswik.

L'affaire de Cremone arrive, Monsieur de Vendos-

me y vole, on fremiroit à voir ſur la Carte les pays dont les Ennemis eſtoient emparez, & dont il les chaſſa depuis ſaint Nazaro, & de l'Eſtradel, juſques à Goito au delà de Mantouë que l'armée de l'Empereur tenoit bloqué, & dont il fit lever le blocus aprés avoir pris chemin faiſant, cinq ou ſix places auſquelles il fallut ouvrir la tranchée, il battit cette même Campagne Vice-conty à la Victoria, & gagna ſous les ordres du Roy d'Eſpagne la

fameuſe bataille de Lu-
zara.

La Campagne enſuite il penetra juſqu'à Trente aprés avoir pris cinq ou ſix Chaſteaux qui paroiſſoient imprenables par leur ſituation, & revient à la fin de la Campagne, battre le meſme Vice-conty à S. Sebaſtien prés d'Alexandrie, laiſſe le commandement de l'armée de Piemont à Monſieur le Grand Prieur ſon frere, retourne à celle de Lombardie ſur la Sequia, d'où il partit pour ſuivre

Staremberg, & pendant prés de quinze jours battre tous les soirs son arriere garde, marche qui fut également glorieuse à la respectable opiniatreté de ses grands rivaux.

Que de Villes prises en 1704. Ivrée, Verceil, & toutes les places de Monsieur de Savoye, Veruë prise au commencement de 1705. & ce Prince réduit au seul Turin.

Le Combat de Cassan où sa seule valeur alla plusieurs fois arracher la vic-

toire dans les bataillons des Ennemis.

Quelle ouverture pour la Campagne de 1706. que la glorieuſe affaire de Calſinat, il l'a projette à Mantoüe, fait ſes diſpoſitions, & profite de la rigueur de l'hyver qui le mettoit dans l'impoſſibilité de les executer, pour venir faire ſa cour au Roy, qu'il n'avoit eu l'honneur de voir depuis quatre ans, & dont il ne pouvoit plus vivre eſloigné, reçoit à Anet les applaudiſſements de toute la Fran-

ce, qui l'y traita pendant tous les six jours qu'il y fut avec une magnificence qui jusques là n'avoit point eu d'exemple. Il part enfin de ce sejour de delices pour aller executer son dessein sur Calsinat le mesme jour qu'il l'avoit projetté, & Monsieur le Prince Eugene y arriva à temps pour estre le tesmoin de sa victoire.

Il est rappellé d'Italie pour aller commander l'armée de Flandres aprés le malheur de Ramilly. Il y trouve le General des En-

nemis enflé de ſes proſpe-
ritez, & promettant à ſon armée de la mener à Paris; il rabat ſi bien ſon audace, que les ſoldats luy diſoient tout haut que Bruxelles n'en eſtoit pas le chemin.

Sa valeur fut tousjours la mèſme, mais la victoire l'abandonna à Oudenarde, peut eſtre pour relever ſa gloire. On ne voit jamais un Heros tout entier quand on ne le voit que dans la proſperité.

Tout ce qui s'eſt paſſé en Eſpagne eſt ſi nouveau,

que je ferois tort d'en donner des Memoires à celuy qui prendra le ſoin d'eſcrire ce qu'il a fait depuis ſon dernier départ d'Anet juſqu'à ſa mort.. On travaille à preſent au Journal exact de cette ſuite de belles actions qui ont affermi la Couronne du Roy d'Eſpagne, quand ce Journal ſera fait j'en donnerai un extrait.

Nouvelles Reſponſes aux Queſtions des Mercures precedens, ſur les grands parleurs, & les taciturnes.

AUx éloquences diffuſes & brillantes on prefereroit l'éloquence tenebreuſe d'Heraclite incité par les Citoïens à haranguer le peuple dans une ſédition. Il monte ſur la Tribune, verſe de l'eau froide dans un vaſe, ſe

saupoudre de farine, l'avale & s'en va sans rien dire, signifiant par là à ses Cytoiens que leur luxe & leurs excès en toutes choses aussi-bien qu'en paroles estoient la cause de leurs désordres & qu'il n'y avoit que la fragilité qui pust les faire cesser. Le symbole estoit obscur, mais il donna de l'attention au peuple, le fit penser & le rendit sage. Celui qui pique &

embarraſſe noſtre entendement par une idée obſcure, nous déplaiſt moins que celui qui lui oſte ſon action en l'étouffant (pour ainſi dire) par une éloquence trop diffuſe, nous aimons mieux n'entendre pas aſſez que d'entendre trop.

Eloquence de Table.

Plutarque compare noſtre eſprit & noſtre ame à une mere nourrice à l'é-

gard du corps ; & dit que de meſme qu'elle ne prend ſes plaiſirs & ne fait bonne chere qu'aprés avoir allaitté ſon nourriſſon & l'avoir fait dormir, nôtre eſprit pareillement ne doit ſonger à s'éxercer qu'aprés avoir bien traitté ſon poupon. Il ne peut être tranquille ni content que l'autre n'ait ce qu'il lui faut & ne ſoit en bon eſtat. Homere fait manger ſes Heros en ſilence,

aprés quoi le plus digne ſoit par ſon rang ſoit par ſon eſprit entretient la compagnie.

Athenée ſe mocque avec raiſon du pedanteſque banquet d'Epicure où l'on ne voyoit que des éplucheurs d'atomes, & où l'un des plus ſeveres commença d'abord par propoſer une queſtion comme dans l'Ecole. Un plat de vuide & d'atomes à l'entrée de table quels entremets.

entremets. Les Sophiſtes croient bien mieux celebrer l'entrée de table, parce qu'ils s'empreſſent dés le potage à debiter leurs vains arguments. On les voit, dit un Grec, ſuffoquez par le potage qui veut entrer, & la vanité qui veut ſortir dans le meſme temps.

Le Grammairien & le Rhetoricien ont raiſon de dire qu'ils ne ſont rien lors qu'ils ne parlent

point, le ſilence au contraire ne couſte rien au Philoſophe & à l'homme de bon ſens, parce qu'il eſt perſuadé qu'on n'eſt aimable & eſtimable qu'autant qu'on a d'attention pour les autres & peu pour ſoy. Il eſt perſuadé que l'homme ſe montre tel par le ſilence encore mieux que par la parole. Non ſeulement le babil & les grandes converſations

ſont ridicules à l'entrée de table, l'eſprit meſme, tout eſprit qu'il eſt, doit s'y taire, & ne ſe regarger alors que comme préſident à une fonction corporelle comme le ſurintendant & ſurveillant du gouſt. Le corps eſtant ſatisfait, veut bien partager avec l'eſprit la volupté à laquelle tout le reſte du repas eſt deſtiné; alors tous propos intelligibles, agreables & ſa-

ges ſeront reçeus avec plaiſir ; je dis intelligibles à toute l'aſſemblée, car les diſcours comme le vin doivent eſtre commun en un repas, & le Metaphyſicien où le Geometre qui veulent y donner un plat de leur façon, ſont d'auſſi mauvaiſe compagnie que le Renard à l'égard de la Cigogne, & de la Cigogne à l'égard du Renard.

Selon les Anciens tout Sophiſte devoit eſtre exclus de la table, & n'y point troubler la verité & le plaiſir dans le ſeul aſile qui leur reſte & où ils doivent regner ſeuls : j'entends la verité du cœur & non de l'eſprit, car celuy-cy eſt ſi fort alteré & abatardi dés ſon enfance, par la tirannie du Sofiſme, qu'on ne peut plus ſe fier à ce qui part de lui. Les diſcours qui ſortent du cœur ſont tousjours agréables par eux-meſmes, & un grain de ſel ſuffit pour leur

donner un gouſt charmant. Voir & eſtre vû eſt le charme & la perfection de la ſocieté ; mais qui peut eſtre vû impunement & qui peut voir & penetrer le cœur d'autrui aſſez charitablement & aſſez ſagement? Il eſt mal aiſé & preſque impoſſible d'aſſortir une compagnie où l'on puiſſe gouſter ce plaiſir, il faut pluſtoſt s'en meſier que l'eſperer.

Repetez-vous ſouvent à vous-meſme ce Proverbe Arabe. Le vin eſt entré, le ſecret va ſortir, il eſt plus

ſeur comme plus ordinaire à table de ſe moquer de ſon prochain que de ſe fier à luy, ce n'eſt pas à dire que la raillerie doive eſtre approuvée à table plus qu'ailleurs. Au contraire dit un Auteur Grec, comme on renverſe aiſément ceux qui ſont dans un lieu gliſſant & penchant pour peu qu'on leur touche, ainſi des eſprits échauffez par le vin ſont tousjours preſts à broncher de colere.

Qui peut divertir & railler une perſonne en meſme

temps, loin de l'offenſer ; qui peut à l'occaſion du moindre petit ridicule innocent qu'on luy preſente, imaginer des traits plaiſants, & leur donner un tour vif & poli, qui ſçait ſe moquer de ſoy-meſme encore plus ſouvent, & plus plaiſamment que des autres, aura attrapé le vray eſprit de raillerie, qui fait l'agrément d'un convive.

LE SOUVERAIN,

ODE.

HEros, qui vous vantez de l'estre,
Pour donner des Loix aux Mortels,
Par vos vertus faites connoistre
Que nous vous devons des Autels.
Oüi, nous l'avoüons,
nous ne sommes
Devant vous que de sim-

MERCURE

ples hommes :
Mais eſtes-vous des Demidieux ?
Apprenez que la ſeule Gloire,
Qui peut vous placer dans l'Hiſtoire,
N'éleve pas juſques aux Cieux.

Vous ſçavez lancer le Tonnerre,
Et vous brillez dans les aſſauts :
Mais cette valeur dans la

Guerre
Nous cache-t'elle vos
défauts ?
Au retour des champs
de Bellone,
Cet éclat qui vous envi-
ronne
S'évanoüit dans le repos.
Prompts à vous rendre à
la moleſſe,
Nous voyons que voſtre
foibleſſe
Efface à l'inſtant le He-
ros.

Loin d'icy ce meſlan-
ge énorme
De ſuperbe & de vo-
lupté :
C'eſt la pure vertu qui
forme
Le grand Homme tant
reſpecté.
Sans elle, avec tout ce
faux luſtre
A nos yeux ce phantoſ-
me illuſtre,
Ce prétendu Heros n'eſt
rien.
Celuy-la ternit ſa me-

moire,
Qui pour aimer trop la
victoire,
Neglige d'eſtre homme
de bien.

L'Héroïſme ſeroit facile,
Si par de belliqueux ex-
ploits,
Ou par quelque vertu
ſterile
Vous meritiez d'eſtre nos
Rois.
Ce Céſar & cet Ale-
xandre

N'eurent le droit de nous
surprendre
Que par des triomphes
nombreux :
Je doute que dans la dif-
grace,
Ainſi que CHARLE, avec
audace
Ils ſceuſſent eſtre mal-
heureux.

En vain cette valeur
brillante
Fait valoir un heureux
Vainqueur ;

Son merite nous épou-
vante,
S'il n'eſt ſcellé par no-
ſtre cœur.
Loin ce Héros qui par
vengeance
Oſe faire une indigne
offenſe
A la gloire de ſon Rival.
Souvent les Dieux dans
leur colere,
Pour nous plonger dans
la miſere,
Nous font un preſent ſi
fatal.

Le vrai Héros eſt tous-
jours ſage ;
S'il triomphe, c'eſt pour
la Paix ;
Elle eſt l'objet de ſon
courage ;
Nous le ſommes de ſes
bienfaits.
Occupé de noſtre for-
tune,
Jamais Mortel ne l'im-
portune ;
Il nous conſacre ſes pro-
jets :
On le revere, on le con-

temple ;
Il ſçait faire par ſon e-
xemple
De vrais Héros de ſes
ſujets.

Tout eſt ſacré pour ſa
grande ame ,
Ses Loix , ſes mœurs &
ſon honneur ;
Et ſi quelque deſir l'en-
flâme ,
C'eſt de faire noſtre bon-
heur.
Inviolable en ſa parole ,

Mille fois ſon grand cœur
s'immole
Au plaiſir de nous la tenir.
Du malheureux il eſt
l'aſyle ;
Chacun, en ſes foyers
tranquille,
Eſt ſeur d'un heureux
avenir.

Son cœur au deſſus du
vulgaire
Rempli d'une noble
fierté,
N'eſt pas ſi grand quand

il prospere,
Qu'au comble de l'ad-
versité.
C'est alors que par sa
constance,
Satisfait de sa conscience,
Il fait trembler ses en-
nemis,
Et que par une vertu
ferme
Il reproche au Destin le
terme
Ou son injustice l'a mis.

C'est donc à ces illus-

tres marques,
Héros qui voulez impo-
ſer,
Que je vous reconnois
Monarques;
Non à l'ardeur de tout
oſer.
Le triomphe devient car-
nage,
Lorſque rien ne nous dé-
dommage
D'eſtre ſoumis à voſtre
ſort.
Point de Héros ſi l'on
ne l'aime,

S'il ne ſçait ſe vaincre
luy-meſme,
S'il ne reſſemble au Roy
du Nord.

L'exemple que je vous
propoſe
Eſt un prodige à l'Uni-
vers :
Jamais ce Prince ne re-
poſe
Dans l'éclat, ny dans les
revers.
C'eſt peu pour ce Héros
terrible

Qu'il oſe tenter l'impoſ-
ſible,
Qu'il ait vaillamment
combattu;
Malgré tous les traits de
l'Envie,
Il ſçait pendant ſa belle
vie
Joindre la Gloire à la
Vertu.

SUITE DU DISCOURS préliminaire ſur la Lumiere, inſeré dans le Mercure precedent.

La lumiere entant qu'elle eſt contenuë dans le corps lumineux, n'eſt autre choſe que l'action meſme du corps lumineux, par laquelle il pouſſe à la ronde autour de luy la lumiere materielle qui l'environne. Or cette action du corps lumineux vient de ce que ſa ſurface eſtant composée ou couverte d'u-

ne matiere tres fluide, & tres agitée, ſon mouvement tend tousjours à la faire écarter de ſon propre centre ; deſorte que ſans la matiere plus groſſiere qui reſſerre exterieurement le corps lumineux, il eſt certain qu'il ſe diſſiperoit incontinent, ou du moins ſa ſuperficie. C'eſt pourquoy il y a une eſpece de combat perpetuel entre la matiere du corps lumineux qui tend à s'eſtendre, & celle de l'ether qui l'environne, laquelle tend à le reſſerrer.

resserrer. Dans ce combat chacun est vaincu, & vainqueur tour à tour, sans que jamais la victoire cede entierement à aucun des deux, si ce n'est peut-estre quand le corps lumineux s'estend tout à fait, ce qu'on peut plustost attribuer au défaut d'alimens qu'à la pression de l'ether environnant. Cet effort du corps lumineux pour s'estendre, peut se comparer, si l'on veut, à celuy d'une éponge que l'on presseroit, & qu'on lascheroit successi-

vement entre ſes doigts, & l'action par laquelle l'effort que le corps lumineux fait pour s'eſtendre, pouſſe la lumiere autour de luy, a beaucoup de rapport à celle par laquelle on dit que les Porcs-épics lancent à la ronde contre ceux qui les pourſuivent & qui les preſſent, les poils, ou pluſtoſt les dards dont leur peau eſt toute heriſſée, quoy qu'on ait tout droit de douter de cet effet.

Il n'eſt pas difficile aprés cela d'imaginer comment

la lumiere qui environne le corps lumineux eſtant pouſſée, pouſſe celle qui eſt plus eſloignée qu'elle, & celle cy celle qui eſt encore plus loin, juſqu'à ce que cet effort à force de s'eſtendre, ſoit tout à fait aneanti; & comment il ſe forme par ce moyen autour du corps lumineux des ſpheres concentriques de lumiere qui ſe pouſſent mutuellement & continuellement les unes les autres, comme on voit qu'il arrive aux cercles qui ſe for-

ment dans l'eau quand on y jette quelque pierre. De plus il eſt encore aiſé de concevoir par ce moyen comment en quelque endroit qu'on mette l'œil autour d'un corps lumineux, il parvient tousjours de la lumiere juſques à nous. Enfin ſi l'on conſidere que l'œil eſt composé de parties tranſparentes, telles que ſont la cornée, l'humeur aqueuſe, le criſtallin, l'humeur vitrée & la retine, on verra ſans peine que la lumiere eſtant un

corps tres-subtil & tres-fluide, penetre avec facilité toutes ces humeurs, pour venir faire son impression sur les esprits animaux qui sont contenus dans les membranes qui tapissent le fond de l'œil, & c'est de cette maniere que la lumiere découle du corps lumineux, pour venir dans nos yeux..

Ce n'est pas que je prétende pour cela, qu'il faille qu'à chaque fois que nous voyons un corps lumineux, la lumiere qui l'environne

immediatement parvienne juſques à nos yeux ; car ſi cela eſtoit il faudroit peut-eſtre, non pas un temps de deux heures environ, pour qu'elle puſt faire ſentir ſon impreſſion depuis Saturne juſques à nous, comme on l'a dit cy-devant ; mais un temps de pluſieurs jours, ou meſme de pluſieurs mois.

Pour imaginer donc comme cette impreſſion peut parvenir à nos yeux de ſi loin dans un temps ſi court, il faut conſiderer que tout

l'Univers eſtant rempli de matiere etherée, ce qui reſte de vuide entre les parties de la lumiere, peut eſtre reputé pour rien; & c'eſt pour cela que les parties de lumiere qui ſont proche de nos yeux, ſont preſque meuës en meſme temps que celles qui environnent le corps lumineux.

Quant à la maniere dont la lumiere ſe fait ſentir, elle eſt peu differente de celle en laquelle les objets des autres ſens s'apperçoi-

vent ; deſorte que pour bien expliquer l'action de la lumiere au dedans du cerveau, on peut aſſeurer, qu'elle n'eſt autre choſe qu'une motion ou un ébranlement qu'elle cauſe dans les eſprits, ſur leſquels elle fait impreſſion en arrivant au fond de l'œil; car ces eſprits, comme ceux de tous les autres ſens, n'arrivant au fond de l'œil, que par de petits canaux appellez nerfs, qui reſpondent au fond du cerveau, il eſt aiſé de concevoir comme

comme les motions que la lumiere cauſe dans ces eſprits parviennent juſques à la partie la plus reculée de ſa ſubſtance, & c'en eſt aſſez pour que le corps lumineux puiſſe dit eſtre veu. Comme c'eſt aſſez pour qu'un corps ſonore ſoit entendu, ou un corps odoriferant ſenti, ou un corps ſavoureux gouſté, ou enfin un corps doux ou rude, mou ou dur, apperceu par le toucher, que l'ébranlement que ſes parties, ou ſes ſucs ou ſa ſurface cau-

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.

ſent dans les eſprits animaux qui abondent dans les organes de l'oüie, de l'odorat, du gouſt & du toucher, arrive juſques au fond du cerveau.

De la meſme maniere dont un corps lumineux eſt apperceu; on peut dire auſſi qu'on voit tous les autres corps : car la lumiere que le corps lumineux chaſſe à la ronde, arrivant ſur des objets qu'elle ne peut penetrer, eſt obligée de ſe reflechir, comme l'experience des miroirs le fait

voir ; & cette reflexion ne changeant rien dans la nature de la lumiere, non plus que le mouvement d'une bale de jeu de paume ne change pas de nature pour réflechir sur le pavé ou sur la raquette, il est évident que nos yeux sont touchez de cette lumiere réflechie, comme ils le seroient, si elle parvenoit à eux immediatement du corps lumineux ; c'est pourquoy elle forme encore les mesmes modifications dans le cerveau.

Et par la mesme raison

que nous voyons les corps lumineux par leur lumiere immediate, on peut dire que nous voyons les objets éclairez par les corps lumineux, au moyen de leur lumiere réflechie. Car alors les corps qui réflechissent la lumiere peuvent eux-mesmes estre regardez comme des corps lumineux.

Enfin le sentiment des couleurs ne differant de celuy de la lumiere, qu'en ce qu'il est accompagné de quelque circonstance

accidentelle, qui modifie la ſenſation, il eſt conſtant qu'on doit l'expliquer auſſi de la meſme maniere que celuy de la lumiere immediate, ou directe & de la réflechie. Ainſi il ſera vray de dire, par exemple, qu'un corps paroiſt coloré, parce qu'il y a un corps lumineux qui pouſſe de la lumiere ſur luy, & que ce corps réflechiſſant cette lumiere, luy laiſſe une certaine impreſſion qu'elle n'avoit pas auparavant, comme il arrive aux vents,

qui passant par de certaines regions froides ou chaudes, retiennent quelque chose de leur temperature.

On peut adjouster à cette explication celle de la formation des ombres des corps ; & on dira qu'un corps opaque devant empescher la lumiere du corps lumineux de tomber immediatement sur les corps qui sont derriere luy ; il ne faut pas s'estonner si ces corps ne se font point sentir du tout ; ou du moins que tres-

peu ; ſçavoir à proportion de la lumiere qu'ils peuvent recevoir par la réflexion des autres corps qui les environnent ; laquelle lumiere appellée réflet, ne venant dans nos yeux tout au plus qu'après deux réflexions, n'y doit cauſer que des motions bien plus foibles.

Outre la lumiere & l'ombre, il y a encore quelque choſe de moyen entre l'un & l'autre qu'on appelle Pénombre, dont on parlera dans la ſuite.

Enfin il n'arrive pas ſeulement de la lumiere d'un corps lumineux dans nos yeux, par les réflections qu'elle ſouffre ſur les corps durs, qu'elle ne peut penetrer ; mais il y en vient auſſi après qu'elle a paſſé au travers d'autres, qu'on appelle tranſparents, tel que ſont les verres, les criſtaux, les pierres précieuſes, les bois, les gommes, les ſels, & les liqueurs, dans leſquels outre qu'elle ceſſe de continuer ſon chemin en ligne droi-

te, comme on le dira en ſon lieu, elle contracte auſſi de certaines qualitez qui forment des couleurs.

De ſorte que pour traiter le ſujet de la lumiere dans toute ſon eſtenduë, il ne reſteroit, après avoir parlé de l'origine de la lumiere directe, de ſa nature & de ſon progrez, de continuer dans les diſcours ſuivants à parler des ombres & des pénombres, qui ſont des effets de la lumiere directe, d'entreprendre enſuite d'expliquer la lumiere ré-

flechie, & de finir par la lumiere rompuë & par les couleurs.

Dans le traité des ombres & des pénombres on explique comment les figures des corps opaques se trouvent representées par leur moyen en grand, ou en petit.

Dans celuy de la Catoptrique ou de la lumiere réflechie, on explique les differentes proprietez des miroirs plats, des convexes & des concaves, d'où vient qu'ils grossissent, ou

qu'ils diminuent, qu'ils redreſſent, ou qu'ils renverſent les objets, qu'ils les repreſentent au juſte, ou qu'ils les defigurent, qu'ils les approchent, ou les éloignent, & d'où vient enfin que les uns bruſlent, & que les autres n'échauffent pas ſeulement, ou meſme cauſent du froid.

Enfin dans le traité de la Dioptrique ou de la lumiere rompuë, on fait connoiſtre toutes les proprietez des verres plats, des convexes, & des concaves;

d'où vient qu'ils font les meſmes effets par refrac-
tion, que les miroirs précedens par réflection ; de quelle maniere on en fait des microſcopes, & des teleſcopes pour groſſir ou approcher les objets ; comment ſe forment les couleurs primitives ; quelle eſt la mechanique de l'œil, & comment on peut perfectionner la viſion : & aprés avoir developpé les miracles que la lumiere produit ſur la terre ; il reſte de nous élever à conſide-

rer ceux qui ſe paſſent dans les Cieux, tels que ſont les Arcs en-ciels, les Parélies, & les Couronnes celeſtes, dont je me flatte que l'explication ne donnera pas moins de plaiſir que ces phenomenes ont pû cauſer d'admiration.

L'AVARE
ET LE PATISSIER.
CONTE.

UN Harpagon à court rabat, Manchette unie & ſoulier

plat,
Des plus devots en appa-
rence,
Mais n'ayant d'autre Dieu
que la ſeule finance ;
En un mot uu Avare in-
grat & ſans retour,
Avoit cent fois receu main-
tes pieces de four,
D'un pauvre Patiſſier ſon
voiſin, ſon compere ;
Cependant pour ne point
demeurer en arriere,
Etant devenu Marguillier,
L'Avare dit au Patiſſier,
Je te veux, cher amy, faire
avoir la pratique

Des Pains benis de la Fa-
brique ;
Ils ſont payez fort graſſe-
ment ,
Et je ne veux pour ce ſer-
vice
Qu'une brioche , c'eſt ju-
ſtice ,
Feſte & Dimanche ſeule-
ment.
A l'inſtant Godar luy re-
plique ,
Mr , je vous rends grace ,
& toute ma boutique
Eſt à voſtre commande-
ment.
Après ſon petit compli-

ment,
Godar s'en retourne à la
haſte,
Aſſaiſonne un Chevreüil,
& le mettant en paſte,
Il y trace en relief les Ar-
mes & le nom
De ſon ladre & vilain Pa-
tron.
Le paſté fait & cuit, ſou-
dain il le luy porte,
Le priant d'agréer ce don.
A l'aſpect du paſté le ſor-
dide Harpagon
Feint d'eſtre en colere &
s'emporte;
Non, non, dit il, je ne
veux

veux pas
Recevoir un pasté de cette
conſequence,
On en feroit trente repas,
C'eſt une fois trop de dé-
penſe.
Dis-moy ce qu'il te couſte,
afin que la deſſus...
Mr, reprit Godar, c'eſt
une bagatelle,
Douze écus plus ou moins...
vraiement la piece eſt
belle,
Repartit Harpagon, il vaut
bien douze écus:
Un riche & gros ſeigneur
en feroit bonne chere,

Et devant que d'en voir la
fin,
On boiroit plus d'un muid
de vin.
Remporte-le, mon cher
compere,
Crois moy, dans ta bouti-
que il trouvera ſon prix:
Il eſt juſte qu'elle en pro-
fite.
Des douze écus qu'il vaut,
ami, donnes-m'en ſix,
Et pour le reſte je te quitte.
A ce diſcours Godar mille
fois plus ſurpris,
Que ne l'eſt un fondeur
de cloche,

Tire six écus de sa poche,
Et reprenant son grand
pasté,
Remercie Harpagon de
son honnesteté,
Le quitte; mais bien-tost
le vilain le rappelle:
Cher ami, luy dit-il, je
crains avec raison
Que ma femme ne me
querelle;
Elle aime fort la venaison,
Coupe-m'en seulement
une tranche pour elle.
Godar poussant à bout sa
liberalité,
Saisit son grand cousteau,

partage le paſté,
Et laiſſe enfin l'Avare au
comble de ſa joye,
De ſe voir maiſtre de ſa
proye.
La femme d'Harpagon de
retour au logis,
Trouvant que le Chevreüil
eſtoit d'un gouſt exquis,
Blaſma fort le mari d'eſtre
par trop modeſte,
Et comme elle ignoroit
qu'il euſt eu ſix écus,
Renvoye demander le
reſte,
Sans crainte d'avoir un
refus.

Godar ſe doutant de l'affaire,
A l'envoyer fut diligent;
Et le riche vilain de ſon pauvre compere,
Eut la marchandiſe & l'argent.

NOUVELLES de Flandres.

Du Camp de Heſnain-Lietard le 15. Aouſt 1712.

La tranchée a eſté ouverte devant Douay hier au ſoir à huit heures, & a eſté pouſſée à ſoixante toi-

ſes du chemin couvert, il y a deux attaques à la Ville, l'une à la porte Noſtre-Dame, & l'autre à la porte Morelle. L'on a fait une troiſiéme attaque au fort d'Eſcarpe, on a conduit cette tranchée avec ſuccez, & ſans beaucoup de perte, nous n'avons eu qu'un Capitaine du Regiment de Lanoy tué, deux Lieutenants, un ſous-Lieutenant, & un Ingenieur bleſſez; nous avons travaillé prés de deux heures ſans ſans que les ennemis

s'en apperceuſſent. Comme la garniſon de la place eſt foible, & qu'elle ſera attaquée avec vigueur nous eſperons en eſtre maiſtres auſſi-bien que du Fort avant le 26. de ce mois.

Le Prince Eugene a fait ces jours-cy quelques mouvements du coſté d'Orchies & de la Deulle pour taſcher de nous inquieter, & de jetter du ſecours dans Douay, à quoy il n'a pû reüſſir. Il fait courir le bruit dans ſon armée depuis deux jours qu'il veut

nous attaquer, & nous forcer absolument à abandonner l'entreprise de ce siege, mais ces menaces ne nous font point peur, & nous sommes prests à le bien recevoir en cas qu'il ose tascher de nous forcer dans nos retranchements.

Etat des troupes de l'armée qui doivent avoir la tête de la tranché de la ville de Doüay & du fort de Scarpe.

Fort de Scarpe.

Le 15. 2. bataillons de Picardie.
Le 16. 3. bataillons de Picardie.
Le 17. 1. de Piemont.
Le 18. 2. de Piemont.
Le 19. 3. de Piémont.
Le 20. 1. du Roy.
Le 21. 1. du Roy.

Le 22. 3. du Roy.
Le 23. 4. du Roy.
Le 24. le Maine.
Le 25. le Maine.
Le 26. Meuſe.

Ville.

Les Gardes Françoiſes & Suiſſes.
Le 16. Gardes de Cologne.
Le 17. Navarre.
Le 18. Champagne.
Le 19. Bourbonnois.
Le 20. Broſſes.
Le 21. Royal.
Le 22. Poitou.

Le 23. Lionnois.
Le 24. Touraine.
Le 25. Gondrin.
Le 26. la Reine.

Pompe Funebre.

La ville de Dreux, qui s'eſt de tout temps ſignalée par ſa fidelité envers le Roy, & par ſon attachement envers les Seigneurs Comtes de Dreux, qu'il a plû à Sa Majeſté de lui choiſir comme étant du Domaine de la Couronne de France, a crû ne pouvoir don-

ner des marques plus grandes de ſon zele & de ſa reconnoiſſance à Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur le Duc de Vendôme, Comte de Dreux, qu'en faiſant celebrer un Service ſolemnel pour le repos de l'ame de ce Prince, dans la principale Paroiſſe, où, par les ſoins de M. Mallet, Maire de la ville, on éleva dans le Chœur de cette Egliſe un magnifique Mauſolée, tout brillant de lumieres, & orné d'une infinité d'armoi-

cernant les principales ver-
tus de cet illustre Prince.
Toute l'Eglise étoit tenduë
de noir, aussi-bien que
l'Hôtel de Ville, d'où la
pompe funebre partit, en
observant l'ordre qu'on a-
voit tenu à la pompe fune-
bre de Monsieur de Soif-
sons, dernier Comte de
Dreux. Messieurs les Maire
& Echevins n'ont rien omis
pour rendre cette action
des plus éclatantes, ayant
invité à cette ceremonie
Messieurs du Chapitre, tout
le Corps du Bailliage, ainsi

que celui de l'Election, des Eaux & Forêts, du Grenier à Sel, & tout ce qu'il y a dans la ville de perſonnes de diſtinction, qui y ont aſſiſté.

MORTS.

Sœur Iſabelle de Sericourt Eſclainvilliers, Abbeſſe de l'Abbaye de ſaint Michel de Doullens, mourut dans ſon Abbaye le dixiéme de ce mois, âgée de quatre-vingt-huit ans. Elle étoit ſœur de feu M. d'Eſ-

clainvilliers, Lieutenant general des armées du Roy, & Commissaire general de la Cavalerie Legere de France ; & du Chevalier d'Esclainvilliers, Brigadier des armées du Roy, tué à la bataille de saint Denys : tante du feu Marquis d'Esclainvilliers, Maréchal de Camp, mort à Mantouë ; & grande tante du Marquis d'Esclainvilliers, servant actuellement Colonel d'un regiment de cavalerie, le seul qui reste de cette illustre & ancienne

famille de la Province de Picardie.

Monſieur de Giraud, Meſtre de Camp de cavalerie du regiment du Maine, & Brigadier des armées du Roy, étant en marche à la tête dudit regiment, pour aller aux ennemis, il lui prit proche la Sambre, 19. du mois de Juillet dernier, une hemorragie de ſang, à trois heures aprés midy, cauſée par une veine qui ſe caſſa dans ſon corps, qui lui fit perdre ſon ſang

par la bouche. Il fut tranſporté à ſaint Quentin, où il mourut le lendemain 20. à minuit, âgé de cinquante-neuf ans. C'étoit un bon Officier, qui avoit ſervi Sa Majeſté quarante & un an avec honneur & diſtinction dans ſes armées.

Meſſire Paul Tallemant, Prieur de ſaint Geny, l'un des quarante de l'Academie Françoiſe, & Veteran de celle des Medailles & Inſcriptions, mourut le 30. Juillet 1712.

Dame Marie Martin de la Roche, épouse de Messire Charles Vireau des Espoisses, Conseiller Secretaire du Roy, Maître de la Chambre aux Deniers de Sa Majesté, & Fermier general, mourut le 3. Août 1712.

Dame Marie de Bailleul, veuve de Messire Jacques de Hautefort, Marquis de saint Chamant, mourut le 10. Août 1712. Elle étoit fille de Messire Charles de Bailleul, Seigneur du Perray,

&c. grand Louvetier de France.

La Maiſon de Bailleul eſt une des plus nobles & des plus anciennes du Royaume, originaire de Normandie, où ceux de cette famille ſe ſignalerent aux voyages de la Terre Sainte & la conquête d'Angleterre. On aſſure qu'un de cette famille ayant eu l'honneur dans une bataille de remettre à cheval un Duc de Bretagne qui avoit été démonté, ce Prince, en reconnoiſſance d'un ſervice

ſi important, lui permit de joindre les armes de Bretagne à celles de ſa famille.

Meſſire Loüis-Armand Bonnin de Chalucet, Evêque de Toulon, eſt mort dans ſon Dioceſe, fort regretté à cauſe de ſa charité, & du bien qu'il y a fait pendant pluſieurs années.

François de Rohan, Prince de Soubize, Lieutenant general des armées du Roy en 1677. Capitaine-Lieutenant de ſes Gendarmes,

Gouverneur de Champagne & de Brie, mourut le 24. Août à Fontainebleau. Il avoit épousé le 17. Avril 1663. Anne Chabot de Rohan, fille aînée de Henry Chabot, Duc de Rohan, & de Marguerite, Ducheſſe de Rohan, qui mourut le 4. Février 1709. âgée de ſoixante & un an. De cette alliance ſont iſſus Loüis de Rohan, dit le Prince de Rohan, Colonel d'un regiment de cavalerie, mort à Paris le 5. Novembre 1689. d'une bleſſure qu'il avoit re-

çûe dans une occaſion en Flandres, n'étant âgé que de vingt-trois ans ; Hercules-Meriadée, dit le Prince de Rohan ; Henry-Louis, dit le Chevalier de Rohan, Enſeigne des Gendarmes de la Garde du Roy, tué à la bataille de Ramilly en 1706. Armand-Gaſton-Maximilien, Cardinal, & Evêque de Straſbourg ; Frederic-Paul-Malo de Rohan ; Anne-Marguerite de Rohan, Abbeſſe de Jouarre ; Conſtance-Emilie, mariée par procuration à Paris le

18 May 1683. à Don Joſeph de Camara, Comte de Ribera grande, Gouverneur de l'Iſle de ſaint Michel & de la ville de Poule del Gade ; & Emilie-Sophronie-Pelagie de Rohan, mariée le 21. Juillet 1694. par procuration avec Alphonſe de Vaſconcellos, Comte de Calheta.

Hercules-Meriadée de Rohan, dit le Prince de Rohan, fut pourvû du Gouvernement de Champagne & de Brie, par la demiſſion du Prince de Soubize ſon

pere, qui le fit recevoir auſſi à ſa Charge de Capitaine-Lieutenant des Gendarmes de la Garde du Roy, le premier Janvier 1704. Il a épouſé le 15. Fevrier 1694. Anne-Geneviéve de Levy de Ventadour, veuve de Louis de la Tour, Vicomte de Turenne, & fille unique de Louis Charles de Levy, Duc de Ventadour, & de Charlotte-Eleonore Magdelaine de la Motte-Houdancourt, de laquelle il a des enfans. Je ne parle point ici de l'ancienneté de cette illuſtre

illuſtre Maiſon, ni des Charges conſiderables qu'elle a toûjours poſſedées : je renvoye le lecteur à ce que j'en ai dit dans le Mercure de Juin.

Meſſire Auguſte Macé le Boulanger, Baron de Maſlieres, Seigneur de Viarmes, &c. Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Maître des Requêtes honoraire de ſon Hôtel, & Preſident en ſon Grand Conſeil, mourut le 16. Août 1712. en ſa quatre vingt-deuxiéme an.

née, ayant une fille unique qui avoit épousé M. le Camus de Pontcarré, Premier Président du Parlement.

Dame Catherine de Mouy, veuve de Messire Philippe Jacques, Seigneur de Vitry sur Seine, & de Mont-Saint-Pere, Greffier en Chef du Parlement, mourut le 19. Août 1712.

Dame Marguerite Pichon, épouse de M. Charles de Benoise, Chevalier

Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, & d'honneur au Parlement, mourut le 23. Août, âgé de ſoixante & un an.

Meſſire Loüis Rolin Roüillé, Seigneur & Comte de Joüy, Villeras, Fontaine-Guerin, &c. Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy, & Controlleur general des Poſtes, mourut le 23. Août.

Dame Marie de Baillеul, veuve de Meſſire Hen-

ry-François Marquis de Franquetot, mourut le 23. Août.

Elle étoit fille de feu M. le Président de Bailleul, & sœur du Président d'aujourd'hui.

Dame Catherine le Tellier, veuve de M. Paul-Armand Langlois de Blacfort, Chevalier Maître d'Hôtel ordinaire du Roy, mourut le 25. Août 1712. âgé de soixante & dix-sept ans.

EXPLOIT
POUR
UNE DAMOISELLE.

A un jeune Marquis, pour une gageure perduë.

L'An mil ſept cent douze,
un Lundi,
Dix-neuf Avril, avant mi-
di,
Noble & charmante Da-
moiſelle,
Aimable Loüiſe T..di,

Souveraine naturelle
De tout mortel assez hardi
Pour lever les yeux sur elle,
En vertu de certain pari
Fait l'autre jour en la ruelle,
Sommé, dénoncé, j'interpelle,
Non pas un Marquis étourdi,
Un de ces nobles sans cervelle,
Dont le public mépriſe la ſequelle:
Mais un jeune Seigneur de

prudence muni,
Homme à ſa promeſſe fidelle,
De payer ſans délai à moy
Sergent Royal
L'interêt & le principal
Du contenu dans certaine promeſſe,
Compromis, cedule, ou billet,
Suivant les jugemens dont la teneur expreſſe
Au ſuſdit payement le condamne tout net:
Duquel preſent exploit j'ai délaiſſé copie
A ſon laquais nommé Jaſmin,

Controllée à Paris, écrite de
ma main.
Signé, l'amant Sergent natif de Normandie,
Qui par-tout où la trouvera
Autres exploits lui donnera.

Du:

Du Camp d'Henin-Lietard, ce 11. *Août* 1712.

Nos lignes de circonvallation du côté d'Orchies ſont achevées, la droite à Lalain, ayant la Scarpe devant nous juſqu'à Pont à Rache, où la ligne commence de l'autre côté de la Scarpe, derriere la petite riviere de Flines, que nous avons diguée, & dont les eaux forment une eſpece de marêt ou inondation, qui fortifie le poſte : de là la li-

gne paſſe à Belle Foriere, & va juſqu'à Auby ſur le canal, où la gauche eſt appuyée, ayant toûjours devant elle cette petite riviere qu'on appelle en cet endroit le ruiſſeau de Querchin, & qui nous ſert d'avant-foſſé, avec beaucoup de marêts & watregans. M. d'Albergotty eſt à la droite de cette ligne, & M. de Broglio à Auby, avec des ponts qui communiquent dans la plaine de Lens.

Monſieur le Maréchal a pris le parti de défendre le

ruiſſeau des Souchets, qui eſt fort bon : ainſi les ennemis ne pouvant nous attaquer, à ce qui paroît, & ſecourir Douay que par la plaine de Lens, le champ de bataille eſt marqué, la droite à Lens, & la gauche au Mont ſaint Eloy. Nous avons retranché une tête d'une demie lieuë, qui eſt entre Carency & la ſource de la Scarpe. Nous avons des troupes à Carency, à Giveney, au Grele, à Carrieres, à Auby derriere le canal, ſans celles que M. de

Broglio a au-delà ; & l'armée eſt campée entre la Scarpe & le Moulinet, à portée de marcher par la droite à Lalain & le long de la Scarpe, ou par la gauche dans la plaine de Lens. Voila quelle eſt nôtre poſition.

Nous avons trouvé les lignes de circonvallation toutes faites du côté de Bouchain, c'eſt à dire depuis Brebiere ſur la Scarpe, paſſant à Corbehen ſur le Moulinet, juſqu'au petit ruiſſeau de Lalain. Ils n'ont point raſé non plus leurs lignes

d'Henin-Lietard & de Vitry : mais nous ne nous en ſervons pas.

Les ennemis ſont campez à Seclin entre la haute Deule & la Marque, la droite à Emerain, & la gauche à Fretin : ils ont laiſſé un petit corps ſous Tournay. Nous faiſons faire 150000. faſcines, que M. de Valory Ingenieur a demandées d'avance, ſans celles que l'on fera journellement. L'on reſerve à Marchiennes quelques belandres pour en porter. Il y a trente-ſix eſca-

drons, & quarante batail-
lons deſtinez au ſiege ; il en
reſte encor cent vingt-huit
à l'armée d'obſervation. Il
n'y a dans la place que huit
bataillons fort foibles, ſans
munitions, ou fort peu. On
arrêta hier un Ingenieur qui
vouloit s'y jetter.

EPISTRE
A M. DE VENDOSME.

Sur la bataille de Villaviciosa en 1710.

VRaiment c'eût été grãd dommage

De voir Vendôme en ſon
village
S'amuſer à planter des
choux,
A tirer aux canards, à cour-
re aprés des loups,
Comme nous l'avons vû la
derniere campagne.
On a beſoin de lui juſqu'au-
delà des monts,
Pour en chaſſer les loups &
ſauver les moutons:
Bien pires que des loups,
Allemans en Eſpagne
Par force ont reſolu d'enle-
ver la Toiſon;
L'Archiduc cadet de Jaſon,

Vient de percer le labirinte:
Le vin des Caſtillans n'eſt
plus que vin d'abſinte,
Tout eſt triſte à Valladolid,
Les heretiques ſont les maî-
tres dans Madrid,
Ils le ſont auſſi dans Tolede:
Voila le mal ſi grand, qu'il
paroît ſans remede.
Vendôme arrive : mais ne
vient-il point trop tard?
Staremberg eſt un fin re-
nard;
Vendôme * l'apperçut un
jour en Italie,

* *Alluſion à la fameuſe marche du General Staremberg en Italie.*

Et je ne crois pas qu'il l'ou-
blie.
Philippe un peu ragaillardi
De revoir un Bourbon iſſu
du grand Henri,
Lui conte ſa déconvenuë,
Et comme ſon armée avoit
été battuë : *
Mais battuë à ne ſçavoir
pas
Comment former enſem-
ble un corps de ſix
ſoldats.
A parler franchement, l'af-
faire eſt ſerieuſe,
Et les plus aſſurez la trou-

* *La bataille de Sarragoſſe.*

voient dangereuſe.
Vendôme, ſans être alar-
mé,
Dit au Roy : Vous êtes ai-
mé,
De tous vos bons amis re-
formons une armée
Par vôtre preſence animée ;
Je gage mon château d'A-
net.
Que l'Archiduc par vous ſe-
ra battu tout net,
Et recogné dans Barcelone.
Quand un Roy commande
en perſonne,
Et qu'il ne voit autour de
lui

Pas un dont il ne ſoit cheri,
Il doit être certain du gain
de la bataille;
Un peu de ſens raſſis vous
verrez ſi je raille.
Il raſſemble les Caſtillans,
Tous auſſi zelez que vail-
lans,
Caſtillans ſi gourmands de
gloire:
On leur a parlé de victoi-
re,
Reſolus de vaincre ou mou-
rir,
Il ſemble qu'à la noce on les
voit accourir,
Il ſemble qu'on les voit re-
naître,

Par troupes on les voit paraître
Dans les montagnes & vallons ;
Ils se marchent sur les talons,
Desireux de voir ce Vendôme
Venu pour sauver le Royaume:
Vendôme est écouté du Roy ;
De disposer de tout il lui donne l'employ,
Et le fait aprés lui General Capitaine.
Morbleu ! que n'ai-je ici

bonne & guerriere
veine
Pour peindre un jeune Mars
avec ſon Lieutenant !
Philippe eſt tout Bourbon,
il arpente en avant,
Il frape, & marche en maî-
tre du Royaume,
Il va plus vîte que Vendô-
me.
Chacun lui cede le terrain,
Crainte d'avoir l'honneur
de mourir de ſa main ;
Car de fraper par-tout ſa
main n'eſt jamais laſſe :
Il faut que jeuneſſe ſe paſſe.
Mais Vendôme dit à part-
ſoy :

Suivi des Caſtillans laiſſons
faire le Roy ;
Que chacun combatte à ſa
guiſe ,
J'ai dans la tête une entre-
priſe.
Staremberg doit paſſer par
là
S'il veut ſecourir Brihue-
ga.
Le matois ne ſçait pas que
cette ville eſt nôtre ;
Il m'eſtime un trés-bon gar-
çon ,
Ni malin , ni ruſé , ſimple
comme un Apô-
tre :

Par nôtre * ordre pourtant
ronfle encore le canon.
De ce que je lui dois je vou-
drois être quitte ;
Il faut que je lui rende en
paſſant la viſite
Qu'il ne voulut pas ** rece-
voir
Quand je brûlois jadis du
deſir de le voir.
Il n'eut pas achevé, que

* *M. de Vendôme, aprés la priſe de Brihuega, faiſoit toûjours tirer le canon, pour faire croire au General Staremberg que cette ville tenoit encore, & l'engager à la venir ſecourir.*

** *En Italie.*

voila l'Allemagne
Qui vient tomber sur lui du
haut d'une montagne :
De la maniere qu'on le sert
Il voit bien que c'est Sta-
remberg.
Contraint de reculer quel-
ques pas en arriere,
Il voit donner aux siens ru-
des coups d'étriviere :
Il rallie, & se joint aux re-
nommez Vvallons,
De gerbes d'Allemans il
couvre les sillons ;
Les honteux d'avoir fui re-
viennent à l'ouvrage,
Des voleurs de reliques on
fait

fait un ſaint carnage,
Et l'on met les Saints à couvert.
Vendôme voudroit bien y
mettre Staremberg,
Il manque, pour avoir la
victoire parfaite:
Mais c'eſt un faiſeur de retraite
Que l'on ne prend pas comme on veut.
Il ſe ſauve, & ſauve qui
peut:
Voyant ſon armée en déroute,
Sans ſe faire prier il empaume la route

Que l'Archiduc avoit mar-
quée auparavant ;
Car il avoit pris le devant.
Philippe triomphant raſſis
deſſus ſon trône,
Tranquile, attend que Bar-
celone,
Dont Vendôme autrefois
fit preſent à Loüis,
Embeliſſe encor ſon hiſ-
toire,
Et qu'il ait encore la gloire
De la donner au Petit-fils.

Extrait de plusieurs lettres de Flandres.

L'armée du Prince Eugene coucha à la Cambron le 5. Août, le lendemain à Leuſe. Celle du Maréchal de Villars étoit à Mortagne, côtoyant celle des alliez. L'armée de Monſieur de Villars eſt plus forte que celle des ennemis de cinquante bataillons. M. d'Albergotty, qui fait le ſiege de Doüay, travaille à ſes lignes de circonvallation, &

à faire faire des faſcines.

Le Prince Eugene dîna & ſoupa le onze à l'Iſle. Il a fait un detachement de ſon armée de quarante batail-lons & trente eſcadrons, pour aller du côté de Pont à Rache. Ils ont avec eux quarante pieces de canon ; ils en ont tiré dix-ſept de l'Iſle, & les autres de Tour-nay. Ils publient qu'ils vont tâcher de forcer quelques poſtes de ce côté-là, & faire en ſorte de jetter du ſe-cours dans Doüay. Le reſte de leur armée eſt ſous les

armes prêt à marcher.

Les Deputez des Etats Generaux ont donné carte blanche au Prince Eugene : mais à même temps ils ont prié ce Prince de ne point avoir d'affaire de Malplaqué.

Messieurs les Deputez des Etats Generaux sont partis le 12. pour aller prendre leur quartier à Berflé : l'on croit que l'armée s'avancera de ce côté là.

Le Prince Eugene étoit le 13. Août avec toute son infanterie, son artillerie, &

trente eſcadrons, aux environs de l'Iſle, ſa droite vers le Pont à Vendin, & ſa gauche à Ribencourt, où eſt ſon quartier. Il a laiſſé, pour couvrir ſon camp de cavalerie qui eſt à Seclin, deux brigades d'infanterie.

Le bruit a couru qu'il devoit attaquer le même jour le château du Forêt, & le lendemain les retranchemens qui ſont triples de ce côté-là. On doute fort qu'il le faſſe, attendu que M. le Maréchal de Villars eſt plus retranché là qu'ailleurs; &

en ſecond lieu qu'il n'y a qu'un front fort étroit par où l'on puiſſe venir attaquer nos retranchemens.

Les lettres de l'Iſle du 14. portent que le Prince Eugene n'avoit point encore attaqué le château du Forêt, non plus que nos retranchemens ; que ce Prince ſe diſpoſoit à aller attaquer ce château avec cinquante pieces de canon, & que toute ſon attention eſt de jetter du ſecours dans Doüay : on croit qu'il ne negligera rien pour y parvenir.

La cavalerie ennemie a fait un fourrage le 14. dans la Châtellenie de l'Iſle. On mande de Flandres qu'on a arrêté un Ingenieur qui vouloit ſe jetter dans Doüai, qui dit que le Prince Eugene avoit deſſein d'y faire entrer dix bataillons par le côté d'Auby, ou ſix autres par celui de Bouchain, où ils ſont entrez. On aſſure qu'ils manquent de vivres, auſſi-bien que la garniſon, qui n'a que du pain d'avoine. Le deſſein des ennemis ayant manqué par les précautions,

cautions que le Maréchal de Villars avoit prises, il s'avança hier vers les retranchemens de Pont à Rache, ayant sa droite à Carvin & Epinoy, le centre à Autricourt, & la gauche vers Coutiche. Il employa le reste du jour, comme il a fait aujourd'hui avec plusieurs Officiers, à reconnoître les retranchemens. L'artillerie, les munitions, & une grande quantité de fascines ont été amenées, & ainsi on ouvrira demain au soir la tranchée devant

Doüay. Le General Hompesch y entra le 30. Juillet avec trois bataillons tirez de l'Isle & de Tournay ; ainsi il y a huit bataillons : mais comme ils sont foibles, la garnison n'est que de 3500. fantassins, & de 2. ou 300. chevaux.

MORT.

Milord Richard Cromvvel, fils aîné d'Olivier Cromvvel, si fameux dans l'histoire d'Angleterre, mourut à Londres le 24.

Juillet 1712. âgé de quatre-vingt-dix ans; lequel, aprés la mort de ſon pere, arrivée le 13. Septembre 1658. fut declaré protecteur avec une promptitude neceſſaire en ce rencontre, & le privé Conſeil s'étant aſſemblé, delibera ſur la nomination que le défunt avoit faite de la perſonne de ſon fils aîné: ce qui fut agréé unanimement de toute l'Angleterre, & enſuite il fut proclamé le lendemain 14. par tous les lieux de la ville de Londres, avec grande ſo-

lemnité, & il ſe trouva un grand concours de peuple. La proclamation étoit conçûë en ces termes, & publiée à haute voix par le Roy d'armes.

Comme il a plû à Dieu par ſa providence retirer du monde le Sereniſſime & renommé Olivier, Seigneur protecteur de cette République, Son Alteſſe a pendant ſa vie, ſelon l'humble requête & avis du Parlement, declaré & ordonné le trés-noble & illuſtre Seigneur Richard, ſon fils aî-

né, pour lui succeder dans le gouvernement de ces Nations. Nous, du privé Conseil, avec Milord Maire & les Aldermans de Londres, les Officiers de l'armée, & plusieurs autres des principaux de la Noblesse, publions & declarons d'une commune voix, & d'un consentement general, de langue & de cœur, ledit noble & illustre Seigneur Richard être justement protecteur de cette République d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, & des Seigneuries &

Territoires qui en dépendent ; en ſorte que nous reconnoiſſions lui devoir toute fidelité & inviolable obeïſſance, ſelon les loix & ladite humble requête & avis, avec toute affection cordiale : ſuppliant le Seigneur, par qui les Princes regnent, de le benir d'une longue vie, & de combler ces Nations de bonheur ſous ſon gouvernement.

L'aprés dînée le Maire, les Aldermans vinrent en ceremonie trouver Son Alteſſe à Vvitheal, pour ſe

condouloir avec elle, au nom de tous les peuples de Londres, de la perte de Milord ſon pere, & la feliciter pareillement de ſon élection en qualité de protecteur ; ce qu'ayant fait en preſence des Seigneurs du Conſeil, qui s'y étoient exprés trouvez, ce Maire remit l'épée de la ville entre les mains de Son Alteſſe, qui la lui rendit auſſitôt.

Cette proclamation & reconnoiſſance étant faite, il reçut quantité d'Adreſſes des Juges de paix, des Mi-

nistres & Gentilshommes, en un mot de toutes les villes des Royaumes. Il fit plusieurs reglemens pour la sûreté publique.

Le 24. Février 1659. le Parlement nouveau d'Angleterre fut assemblé, le reconnut pour protecteur & suprême Magistrat d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande ; & par son Ordonnance du 3. May suivant il cassa & dissoudit le Parlement pour plusieurs raisons importantes, parce que le parti du Roy Charles II.

commençoit à éclater ; ſi bien que ce fut la derniere action qu'il fit en qualité de protecteur, parce que la jalouſie & la défiance s'étant gliſſées contre ce nouveau Parlement & contre le protecteur, que le parti contraire apprehendoit qu'on ne declarât Roy, firent agir les Officiers de l'armée, qui aprés pluſieurs aſſemblées reſolurent de rétablir l'ancien Parlement qui avoit été caſſé par le défunt protecteur, & firent une Ordonnance pour ſon réta-

bliſſement, promettant leur aſſiſtance ; ce qui fut fait : & aprés les Officiers preſenterent Requête à ce Parlement rétabli, & demanderent que les trois Nations fuſſent regies ſous le gouvernement d'un Etat libre ſans Protecteur, Royauté, ni Chambre des Seigneurs, & un Comité fut chargé d'aller trouver Milord Richard Cromvvel pour lui propoſer d'acquieſcer au Gouvernement ; ce qu'il fit par écrit, & ſon frere Henry Cromvvel, Viceroy d'Ir-

ſande, ſe démit de ſon auto-
rité par ordre du Parlement
entre les mains de deux
Commiſſaires, & vint rendre
compte de ſa geſtion ; aprés
quoy on lui permit de ſe re-
tirer en tel lieu de la cam-
pagne qu'il lui plairoit.

Cependant les Cheva-
liers Georges Booth, &
Thomas Middleton prirent
les armes en la Comté de
Cheſter pour le Roy d'An-
gleterre, qui y fut procla-
mé, & tout le gouvernement
d'Angleterre fut changé,
& l'ancien Parlement fut

cassé par l'autorité des Offi-
ciers des troupes comman-
dées par le General Morek,
qui étoit le plus fort. Il vint
à Londres, où ayant été re-
çû avec honneur, ce fut
lui qui procura la cassation
de l'ancien Parlement, &
l'établissement d'un nou-
veau, composé d'une
Chambre des Seigneurs &
d'une Chambre des Com-
munes. Ce nouveau Parle-
ment reconnut pour Roy
Charles II. du nom, qui
pour lors étoit aux Pays-
Bas, & il passa en Angle-

terre le 4. Juin 1660. fut reçû à Douvres par le General Morek, à la tête de 4000. Gentilshommes ; & quatre jours aprés il fit ſon entrée à Londres, accorda une amniſtie & un pardon general des troubles paſſez, à l'excluſion de vingt-huit perſonnes qui avoient eu part à la mort du Roy ſon pere, dont quelques-uns furent punis du dernier ſupplice.

Comme je ne pretens point traiter de l'hiſtoire d'Angleterre, qu'il faudroit

des volumes entiers pour la contenir, n'ayant fait ce traité qu'au ſujet de la mort de Richard Cromvvel, & pour faire connoître ce qui arriva aprés la mort d'Olivier ſon pere juſqu'au rétabliſſement du Roy Charles II. il eſt neceſſaire de dire quelque choſe des entrepriſes dudit Olivier Cromvvel.

Olivier Cromvvel, ſimple Gentilhomme, devint fort capable par ſon application à l'étude de l'Hiſtoire & de la Politique, fut

d'abord Capitaine de cava-
lerie dans l'armée des re-
beles contre le Roy Charles
premier, sous l'autorité du
Parlement. En 1641. il s'a-
vança dans les Charges mi-
litaires ; par sa soupleſſe &
par son courage il devint
Commissaire general de
l'armée Parlementaire, que
Thomas Farfax comman-
doit contre son Souverain.
Il défit le Duc de Bukin-
gham, & broüilla son Prin-
ce legitime irreconciliable-
ment avec le Parlement,
& il fut le principal auteur

d'un attentat incroyable à la posterité, par le jugement qui fut rendu contre le Roy Charles premier, lui firent couper la tête sur un échafaut en public le 9. Février 1648. Cet homme ayant joint l'artifice, la violence, la perfidie, le faux zele de justice & de religion, devint l'exemple d'une élevation outrée; si bien que le Roy étant mort, il ne songea plus qu'à regner sans trône & sans le nom de Roy, ayant pris celui de Protecteur, & exerça une puis-

fance abſoluë juſques à ſa mort, arrivée le treize Septembre 1658. fut enterré avec la magnificence Royale dans le tombeau des Rois, ayant les habits Royaux, la couronne ſur la tête, le ſceptre & le globe Royal en main: mais le Roy Charles ſecond ne fut pas plûtôt rentré à Londres, & aprés ſon couronnement, qu'il fit déterrer ſon cadavre, & ceux d'Ircton & de Bradeshau, & les fit attacher au gibet public; enſuite on fit une foſſe profonde au bas

du gibet, où on les jetta dedans. La tête de Cromvvel fut mise sur un pieu, & posée où elle est encore, sur la salle où le Roy Charles premier a été jugé indignement par ses sujets rebeles. Ainsi voila la fin de cette grande élevation d'un homme qui a été fameux tyran en Angleterre sous le nom de protecteur de ce Royaume.

Article des Enigmes.

Parodie de l'Enigme du mois paſſé, *le Vers de la Poëſie.*

LE Vers, ſelon la rime,
eſt ou mâle, ou femelle,
Qui ſe ſeparent rarement,
Et penſent peu differem-
ment,
Tant l'un eſt pour l'autre
fidelle.
Selon le terroir où je ſuis,

Dit le Vers, *je produis de bons ou mauvais fruits :*

Tantôt tendre & galant, & quelquefois barbare,
Je chemine d'un pas inégal & bizarre,
Tantôt triste & chagrin, tantôt joyeux, plaisant,
Tantôt faisant éloge, & tantôt médisant.
Quand je suis serieux, quand j'ai de la tristesse,

Alors mon corps plus étendu
Sur plus de pieds est répandu:
Mais loin d'augmenter ma vîteſſe,
Je n'en vais que plus gravement.
Quand je ſuis gai, quand j'ai de l'enjoûment,
Alors mon corps & ma figure
Sont d'une inégale ſtructure,

Et ne marchent qu'à petit train.
Je sers dans l'amoureuse peine
Les soins du tendre amour, le dépit & la haine;
Je mords, je pique, & répands du venin,
Dont le poison a tant de violence,
Qu'il revient vivement sur celui qui le lance.
Le bûveur transporté des douceurs de Baccus,
Vient chanter avec moy

la douceur de ſon jus.

C'eſt moy qui ſous la loy
de cette rime ob-
ſcure
Te viens cacher ici cette
ſombre peinture.
C'eſt chercher trop long-
temps, lecteur trop
curieux,
Quoy tu ne me vois pas?
je ſuis devant tes
yeux.

ENIGME burlesque.

Tout ainsi qu'un Regent explique
Que le mot de canne s'applique
Au bâton soûtien du vieillard,
Comme à l'épouse du canard;
Ainsi l'auteur de cette Enigme
Qui ne sçait point de rime.

me en igme,
Fait parler ſous un mot
pluſieurs individus.
Si pareils mots ſont dé-
fendus,
Et même en Enigme co-
mique,
Je prens, pour m'excuſer,
licence énigmatique.
Je ſuis faite pour le repos;
Je fatigue à la longue Eco-
liers & Heros;
L'on me brode & l'on me
rabotte;
Sans moy le joli Savetier

Auroit moins de constance
à siffler la linotte,
Et renonceroit au métier.
Entre deux animaux je
fais de longs voyages,
J'habite en de pauvres mé-
nages,
Je brille dans les carousels,
J'ai des vêtemens tels que
tels:
J'ambe vivante ou jambe
morte
Me fait reposer ou tracer;
J'embrasse celui qui me
paie,

Et porte bien celui qui ſçait bien m'embraſſer.

CONTRE-PARTIE du procés de Lion.

LA PETITE FILLE à deux peres.

UN jeune Officier devint amoureux d'une jeune perſonne appellée Marianne ; elle le prefera à un vieux Bourgeois trés-opulent. Cet Officier étoit ſi bien fait & ſi pauvre,

qu'il fit compaſſion à une riche veuve, ni jeune, ni belle, mais d'un bon naturel. Elle eut autant d'envie de faire la fortune de l'Officier, que l'Officier en avoit de faire celle de Marianne : mais quel parti prendre ? S'épouſer ſans bien, c'étoit ſe rendre miſerables; épouſer le vieillard & la vieille, c'étoit ſacrifier leur bonheur pour des richeſſes ; nos jeunes amans ne pouvoient s'y reſoudre. Cependant le vieillard & la vieille les preſſoient fort,

& le mauvais état de leurs affaires les preſſant encore davantage, ils ſe conſeillerent enfin l'un à l'autre ce qu'ils ne pouvoient ſe reſoudre d'executer : ce fut d'épouſer ceux qui pouvoient leur donner moyen d'être quelque jour l'un & l'autre bien à leur aiſe ; car quoy qu'ils ne ſouhaitaſſent pas en ſe mariant de devenir bientôt veufs, le grand âge du Bourgeois & de la veuve devoit prévenir leur ſouhait en peu d'années. Ils prirent donc la vertueuſe

resolution de ne se jamais voir, dés qu'ils auroient promis chacun à leur vieille moitié une fidelité inviolable. Il falut se separer : que ne se dirent point ces tendres amans ! que de soûpirs ! que de larmes ! La douleur d'une separation si cruelle redoubla leur tendresse, & troubla leur raison. L'Officier perdit le respect, Marianne perdit la tramontane ; ils ne se possedoient plus. Je ne sçai comment ils se separerent : mais ils promirent de se revoir

encore ; cependant le vieillard & la vieille vouloient terminer leurs mariages ; les jeunes remettoient toûjours au lendemain ; & de lendemain en lendemain ils auroient differé toute leur vie, ſans une crainte ſecrete qui obligea Marianne de conclure les nôces au plûtôt. Elle n'y perdit pas un moment, & au moyen de cette diligence le vieillard eut lignée juſtement au bout de neuf mois.

L'Officier s'étoit marié dés le même jour à cette

vieille veuve, en qui l'amour fit par miracle l'effet de la jeuneſſe; car à 60. ans, dit-on, elle accoucha d'une fille, à qui ayant donné le peu de chaleur naturelle qui lui reſtoit, elle mourut à l'inſtant; & l'Officier ſe trouvant pere & veuf en même jour, ſe fit un plaiſir de donner ſecretement cette fille à nourrir à la même nourrice qui nourriſſoit déja celle de Marianne. Enſuite l'Officier partit pour la guerre, parce que la vertueuſe Marianne ne vouloit

point le voir tant que ſon mari vivroit.

Peu de temps aprés le vieillard & Marianne ſa femme furent obligez de faire un long voyage pour des affaires importantes ; en ſorte que les deux petites filles reſterent en nourrice enſemble, & l'une des deux étant morte peu aprés, la nourrice avare voyant la mere & les deux peres abſens, continua de ſe faire payer des deux côtez la penſion de celle qui reſtoit : mais l'embarras fut que la

nourrice étant morte ensuite subitement, la fille, qui pouvoit avoir quatre ou cinq ans, resta entre les mains d'une voisine, qui s'en chargea pour tâcher de tirer encore les deux pensions. Mais l'Officier revint bientôt de l'armée, & s'empara de la petite fille, qu'il crut de bonne foy être celle qu'il avoit euë de son mariage, parce qu'elle avoit beaucoup de son air.

Il faut remarquer que personne ne sçavoit plus veritablement à qui elle ap-

partenoit : la jeune mere & les deux peres ne l'avoient point vûë depuis ſa naiſſance, & cela donna lieu à un grand procés ; car le vieillard de retour, voulut avoir le fruit de ſon mariage, dont l'Officier s'étoit emparé. On plaida la cauſe, quelques Juges opinerent.

Qu'à cauſe de l'obſcurité impenetrable répanduë ſur cette affaire, l'enfant reſteroit au pere le plus riche, parce qu'il étoit en état de le mieux élever.

Un autre Juge, plus é-

clairé, demanda si la petite fille n'avoit point encore vû la mere ; on répondit que non.

Il nous reste donc, dit ce Juge, *deux moyens de connoître si la femme du vieillard est mere ou non. Le premier, c'est la ressemblance, que nous examinerons dans la suite.*

L'autre moyen, c'est qu'il faut mettre la petite fille au milieu d'une douzaine d'autres de même âge, & qu'on les amene toutes ensemble devant nous.

On executa l'arrêt com-

me ce dernier Juge l'avoit prononcé ; on amena à l'audience ſuivante cette troupe de petites filles, l'on dit à la mere de choiſir celle de toutes pour qui elle ſe ſentoit le plus d'inclination naturelle, & elle choiſit juſtement entre toutes la petite fille en queſtion.

Je ſçavois bien, dit le Juge, *que l'inſtinct ſeroit meilleur Juge que moy : la reſſemblance parfaite que je vois entre la mere & la fille me perſuade encore que l'inſtinct eſt veritable.*

Les deux peres cependant étoient preſens à ce jugement. Le vieillard, tranſporté de joye qu'on eût jugé publiquement qu'à ſon âge il pouvoit être pere, courut pour embraſſer la petite fille ; mais elle eut peur, & s'écria en le repouſſant : *Ah ce n'eſt point là mon papa, j'aime bien mieux celui-ci*, continua-t-elle, en ſe tournant vers l'Officier, qu'elle courut embraſſer ; *ah je vois bien que celui-ci eſt mon vrai papa.*

Cet évenement imprévû

embaraſſa quelques-uns des Juges ; *car*, diſoient-ils, *ſi l'inſtinct a donné l'enfant à la mere & au vieillard, le même inſtinct l'a auſſi donné a l'Officier : ainſi cela ne decide rien.*

On dit que les plus cenſez opinerent pour le premier inſtinct ; parce que la mere étant deſignée ſûrement par l'inſtinct, & le pere demontré par le mariage avec la mere, il faloit ſuivre la loy à l'égard du pere, & non l'inſtinct. En effet ce n'eſt pas la faute des

Juges ſi la loy ne s'accorde pas toûjours avec l'inſtinct.

MORTS.

Meſſire de Marbœuf, Preſident au Mortier dans le Parlement de Bretagne, mourut le 26. Juillet 1712. âgé d'environ ſoixante ans. Son integrité & ſa grande vertu l'ont fait regretter de tout le monde. Il étoit d'une des plus anciennes & des plus illuſtres familles de cette Province, tant dans la Robe que dans l'Epée; & étoit

étoit petit-fils de ce fameux Marbœuf, Preſident au même Parlement, qui a eu trente-deux enfans preſque tous vivans enſemble. Celui-ci laiſſe trois enfans, dont deux ont pris le parti de l'Egliſe ou du Cloître; le troiſiéme eſt encore trop jeune pour poſſeder la Charge de Preſident. Il avoit pour freres l'Abbé de Langonet de Marbœuf, le Preſident du Gué de Marbœuf, le Comte de Marbœuf, Brigadier des armées du Roy, & Colonel du regiment de

dragons de Bretagne ; deux freres Chevaliers de Malte, dont l'un eſt à preſent Commandeur ; trois ſœurs, dont l'une eſt veuve du Marquis de Quebriac, l'autre eſt veuve du Marquis de Birague, la troiſiéme eſt Religieuſe de la Viſitation de Rennes en Bretagne. Rabine de Marbœuf, ſa tante, qui étoit une de ces trente-deux enfans, avoit épouſé le Marquis de la Roche de Kernezne, ſecond Marquis de Bretagne, dont il y a un petit-fils qui ap-

prend actuellement ſes exercices.

F. Loüis le Roux d'Infreville, Chevalier de Malte, le plus ancien Chef d'eſcadre des armées navales du Roy, qu'il ſervoit en qualité de Capitaine de vaiſſeau depuis quarante-trois ans, mourut à Infreville le 23. Juillet, âgé de ſoixante & dix ans.

DONS DU ROY.

Le 15. Août le Roy nom-

ma à l'Evêché de Toulon, l'Abbé de Montauban, Grand Vicaire d'Apt.

Et donna l'Abbaye de Vaux-Cernay, Ordre de Cîteaux, Diocese de Paris, vacante par la mort de Messire Loüis-Armand Bonnin de Chalucet, Evêque de Toulon, à l'Abbé de Broglio, Agent general du Clergé.

Cette Abbaye est à huit lieuës de Paris, & à une lieuë & demie de Chevreuse, à l'occident d'hyver. Elle fut fondée en 1128. par le

Comte de Nesle, Connétable de France, & par sa femme nommée Eve.

L'Abbaye de Lezat, Ordre de saint Benoît, Diocese de Rieux, vacante par la mort de l'Abbé d'Uzez, Chanoine de Strasbourg, à l'Abbé de Berulle.

L'Abbaye de S. Paul de Verdun, Ordre de Prémontré, vacante par la mort de l'Abbé Molé, Abbé de Ste Croix de Bordeaux, au

Pere Etheard, Abbé de la Luzerne.

L'Abbaye du Rivet, Ordre de Cîteaux, Diocese de Bazas, au Reverend Pere Jourdan de Fleins.

Il est d'une des meilleures familles d'Angers, allié à tout ce qu'il y a de plus distingué dans la Noblesse de la Province d'Anjou. Il se fit Religieux en l'Abbaye de Pontron : peu de temps aprés qu'il fut Prêtre on le fit Soûprieur. Il fut choisi pour être Directeur des Da-

mes Religieuſes de l'Abaye Royale de Panthemont, dans le Fauxbourg ſaint Germain. Il s'eſt acquitté de cet employ pendant quinze ans ; enſuite il fut fait Prieur de l'Abbaye de Lepau, proche la ville du Mans.

L'Abbaye de Cendras, Ordre de ſaint Benoît, Dioceſe de Nîmes, à l'Abbé de Maniban.

Le Prieuré de Vaux à l'Evêque d'Arethuſe.

Le Prieuré de ſaint Leonard à l'Abbé de Maranzac.

L'Abbaye de la Virginité, Ordre de Cîteaux, Dioceſe du Mans, à la Dame de Preaux, Religieuſe de ladite Abbaye.

Le 21. Août l'Abbé du Crevy fut ſacré Evêque du Mans, dans la Chapelle du Noviciat des Jeſuites, par l'Evêque de Tournay, aſſiſté des Evêques de Quimper & de Rennes.

Ordon-

Ordonnance du Roy pour la publication du Traité de ſuſpenſion d'armes entre la France & l'Angleterre.

On fait à ſçavoir à tous qu'il appartiendra, qu'il y a ſuſpenſion d'armes generale, & de tous actes d'hoſtilité, tant par terre que par mer, entre trés-haut, trés-puiſſant, & trés-excellent Prince LOUIS, par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre, nôtre ſouverain Seigneur; & trés-

haute, trés-puiſſante, & trés-excellente Princeſſe ANNE, Reine de la Grande Bretagne, leurs vaſſaux, ſujets, ſerviteurs, en tous leurs Royaumes, Pays, Terres & Seigneuries de leur obeïſſance, pendant le temps de quatre mois, à commencer le vingt-deuxiéme jour du preſent mois d'Août, & finiſſant le vingt-deuxiéme du mois de Decembre prochain: pendant lequel temps de quatre mois il eſt défendu aux ſujets de Sa Majeſté, de quel-

que qualité & condition qu'ils soient, d'exercer contre ceux de la Reine de la Grande Bretagne aucun acte d'hostilité par terre, par mer, sur les rivieres, ou autres eaux, & de leur causer aucun prejudice ni dommage, à peine d'être punis severement comme perturbateurs du repos public. Fait à Fontainebleau le vingt-uniéme Août mil sept cent douze. Signé, LOUIS; & plus bas, COLBERT.

Nouvelles d'Angleterre.

Le 21. Juillet le Colonel de Desaunay, envoyé par le Major General Hill, apporta la nouvelle que le 19. il étoit entré dans Dunkerque. La Reine lui fit donner cinq cent guinées. On tira le canon du Parc saint James & de la Tour, on fit dans la ville des feux & des illuminations. On a embarqué sur la riviere toutes sortes de munitions & de vivres pour envoyer à Dun-

kerque, & on équipe un paquebot qui ira de Douvres toutes les semaines.

On assure que l'escadre du Vice-Amiral Jennings passera l'hiver au Port Mahon, & qu'il y aura toûjours des vaisseaux de guerre pour la sûreté du commerce.

Les lettres de Dublin portent que depuis que le General Stevvart, qui commande en chef les troupes d'Irlande en l'absence du Duc d'Ormond, est arrivé, il a fait divers change-

mens parmi les Officiers militaires, & que les Lords Justiciers avoient aussi fait plusieurs reformes dans le Gouvernement civil.

La Reine n'ayant pas encore disposé de la Charge de grand Ecuyer, qui étoit ci-devant possedée par le Duc de Sommerset, a nommé les Sieurs Darcy & Fielding pour l'exercer par commission.

Les deux partis opposez à Londres se sont donné de grands mouvemens pour l'élection de trois nouveaux

Deputez des Communes, à la place de ceux à qui la Cour a donné des emplois : mais le parti des Anglicans l'a emporté, puiſque les Sieurs Guillaume de Stephens, Dixei Vvindſor, & Jean Hind Cotton, auſquels ces emplois avoient été donnez, ont de nouveau été élûs, le premier pour le bourg de Nevvport, dans l'Iſle de Vvight, & les deux autres pour l'Univerſité & la ville de Cambridge.

Milord Lansdovvn a été fait Controlleur de la Mai-

ſon de la Reine, à la place de Mylord Manſel, à qui on a donné la Charge de Receveur de l'Echiquier.

Toutes les Villes, Bourgs & Communautez ſont preſenter des Adreſſes à la Reine, pour la remercier des ſoins qu'elle prend pour leur donner la paix. On écrit de Liſbonne du 23. Juillet, que le Comte de Portmore étoit ſur ſon départ pour venir en Angleterre, & qu'il laiſſeroit au Major General Pearce le commandement des trou-

pes Angloiſes.

Le Sieur Hill Brigadier, Commandant des troupes qui ſont à Dunkerque, a été fait Major general.

Le Chevalier Guillaume Courtney a été élû Membre de la Chambre Baſſe à Exceter pour le Comté de Devon, à la place du Chevalier Guillaume Pole, qui a accepté un employ à la Cour. Ils ſont tous deux du parti des Anglicans, qui ſe fortifie tous les jours de plus en plus, auſſi-bien en Irlande qu'en Angleterre.

Les lettres de Dublin portent que les Chevaliers Thomas Southvvel & Guillaume saint Quentin, qui étoient du parti contraire, avoient été dépossedez de leurs Charges de Commissaires des revenus de la Couronne, & qu'on avoit mis en leur place le Sieur Sharp, fils de l'Archevêque d'York, & les Sieurs Vvalpole & Medley, zelez Anglicans.

Le Duc de Leeds mourut le 6. Août dans le Comté de Northampton, dans

ſa quatre-vingt-ſeptiéme année.

Il avoit été créé Vicomte Latimer par le Roy Charles ſecond, enſuite Comte de Danby, grand Treſorier & Chevalier de la Jarretiere.

Aprés la revolution il fut fait Preſident du Conſeil, Marquis de Carmarthen, & enfin Duc de Leeds en 1694.

Il a ſubſtitué ſes biens au fils du Marquis de Carmarthen ſon fils, qui lui ſuccede en ſes dignitez.

Nouvelles de Hollande.

On ne parle à la Haye & dans tout le pays que des nouvelles que plusieurs courriers de l'armée ont apportées depuis le 26. Juillet, de ce qui s'est passé à Denain & aux environs. On ne fut point informé d'abord de la grande perte qu'on y avoit faite : mais depuis on a appris qu'à peine il s'étoit sauvé quatre cent hommes de tout le camp de Denain ; que le Comte d'Al-

bemarle General avoit été pris, avec le Lieutenant general Sickinga, le Prince de Holstein, le Sieur Zobel, le Comte Corneille de Nassau, & le Baron d'Alberg, Maréchaux de Camp; que le jeune Prince d'Anhalt a été tué, son frere Maréchal de Camp noyé, avec le Comte de Dhona, Lieutenant general & Gouverneur de Mons, & le Comte de Nassau Vvoudenberg, Maréchal de Camp : & enfin que pas un Officier general, ni aucun Officier

dont on ait connoiſſance, ne s'eſt échapé. On a ſçû enſuite que le 31. Juillet la garniſon de Marchienne s'étoit renduë priſonniere de guerre, avec perte de cent cinquante belandres & des magaſins qui étoient dans la place, ſuffiſans pour toute la campagne ; que l'armée du Prince Eugene a manqué de pain durant ſix jours ; que ce Prince manquant de munitions & de vivres, avoit été obligé de lever le ſiege de Landrecy, & que le Maréchal

de Villars avoit assiegé Douay. Ces nouvelles arrivées en si peu de temps ont causé dans tout le pays une grande consternation, & un chagrin d'autant plus grand, que les personnes bien intentionnées disent qu'on pouvoit éviter toutes ces pertes par la suspension d'armes qu'on a refusée.

Les Etats Generaux sont obligez maintenant de faire partir de Bruxelles leurs convois sur des chariots, qui sont tous les jours ex-

posez à être enlevez par les François, à moins qu'ils ne fatiguent leurs troupes en les faisant accompagner par de puissantes escortes.

Le Prince Eugene ayant été rejoint par le Prince d'Anhalt avec les troupes destinées au siege de Landrecy, vint camper le deux Août vers Bossut & saint Guillain. Le trois il alla camper à Havré, & le quatre il continua sa marche par la plaine de Lens, pour aller passer l'Escaut à Tournay, & tâcher de faire le-

ver

ver le ſiege de Doüay. Comme ſon armée eſt af-
foiblie par les pertes qu'il a faites, & par la deſer-
tion, le Major general Gro-
venſtein, Gouverneur de
Bouchain, qui avoit fait
une courſe en Champagne
& au pays Meſſin, arriva
le 26. du mois de Juillet à
Bruxelles, avec ſes trou-
pes reduites à la moitié, &
il en partit le 30. pour aller
joindre l'armée. Les regi-
mens de Caril, de Meſtrail,
& un autre, qui ſont ſor-
tis de Gand depuis que les

Anglois y ſont entrez, ar-
riverent le premier de ce
mois à Bruxelles, & le 2.
ils prirent auſſi la route
d'Ath & de Tournay. D'un
autre côté le Prince Euge-
ne, qui avoit retiré des
places une partie des gar-
niſons & des Gouverneurs
pour renforcer ſon armée,
eſt obligé de l'affoiblir pour
remettre les places en état
de défenſe. Il a jetté 2. ou 3.
bataillons dans Bouchain, il
a mis le regiment de Dou-
glas au Queſnoy, ceux de
Spar & de Cavanac à Mons;

& le regiment de May, qui étoit à Oudenarde, a ordre d'aller renforcer la garnison de l'Isle. Le General Hompesch, Gouverneur de Mons, à qui on a donné le commandement des places conquises, à cause de la prison du Comte d'Albemarle qui possedoit cet employ, a fait entrer dans Doüay deux bataillons tirez de Bethune, où il faudra les remplacer.

Le Duc d'Ormond, afin de faire subsister commodément son armée, l'a distri-

buée de la maniere ſuivante.

Il a envoyé à Bruges quatre regimens & ſix pieces de canon, & il a occupé le poſte de Leffingue ſur le canal de Plaſſendal à Nieuport.

Il a envoyé ſix bataillons à Dunkerque.

Il a mis ſix bataillons dans Gand, où il fait ſa reſidence avec les principaux Officiers.

La cavalerie va ſe cantonner dans le pays de Vvaës, & les Etats du pays fourniſſent les vivres & les

fourrages à ſes troupes, en deduction des droits qu'ils ont accoûtumé de payer.

Un convoy de ſept cent chariots, chargez de farine & d'autres proviſions, partit le 5. d'Août de Bruxelles, & il arriva le 7. à Mons, eſcorté par les regimens ou bataillons de Metrail, Caris & Colier, ſortis de Gand à l'arrivée des Anglois: neanmoins on apprend que le pain eſt toûjours cher à l'armée, qui en a manqué durant pluſieurs jours; ce qui cauſe une grande deſertion.

Nouvelles d'Allemagne.

Le Prince de Schvvartzenberg, le Comte de Mollart, & le Comte de Gallatſch ſe preparent à partir pour accompagner en Catalogne l'Archiducheſſe Marie-Eliſabeth, qui va tenir à Barcelonne la place de l'Archiducheſſe, que le Prince de Schvvartzenberg & le Comte de Mollart doivent ramener ; & le Comte de Gallatſch y reſtera en qualité de Grand Maître de la

Maiſon de la Princeſſe.

On écrit de Preſbourg que l'Archiduc a accordé aux Proteſtans la permiſſion de bâtir des Temples à leurs dépens. Comme il y a encore des Hongrois en armes, & que le Prince Ragotzi a refuſé d'accepter l'amniſtie qui lui a été offerte de la part de l'Archiduc, on doit envoyer trois regimens qui campoient autour de Preſbourg, vers les frontieres de Hongrie & de Tranſylvanie, pour diſſiper ces Mécontens, & veil-

ler à la ſûreté de ces pays-là. Les letttes de Conſtantinople portent que les Turcs perſiſtent toûjours à vouloir faire eſcorter le Roy de Suede dans ſes Etats ; & qu'il paroiſſoit qu'ayant appris les reſolutions priſes en Angleterre pour la paix, ils ne la concluroient pas à preſent avec le Czar, ſi elle n'étoit pas déja faite, & qu'ils ſont diſpoſez à renouveller la guerre à la moindre contravention au traité.

Traduction de la Protestation des Seigneurs de la Chambre Haute.

NOus jugeons qu'il eſt neceſſaire d'avoir la ſeureté propoſée, d'une *garantie mutuelle*, parce que Nous concevons que les Conditions de la Paix qu'on a offertes, *procedent d'une Négociation ſéparée conduite par les Miniſtres avec la France, ſans la participation des principaux*

Alliez, particulierement des Etats Generaux, comme ils le disent dans leur Lettre à la Reine: Eux dont Sa Majesté regarde les interests comme inséparables *du sien*, ainsi qu'Elle s'en est expliquée à ce Parlement. Et Nous concevons que cette Negociation est contraire à ces ordres que S. M. déclara avoir donnez, dans la réponse qu'Elle rendit à l'Adresse de cette Chambre, *qu'Elle avoit chargé ses Plenipotentiaires à* Utrecht *de concerter avec ceux des Alliez.*

Elle eſt encore contraire à la Réſolution contenuëd ans le Meſſage du 17 Janvier, qu'Elle envoya à cette Chambre, de *l'Union étroite où Elle ſe propoſoit d'entrer avec Eux, pour obtenir une bonne Paix, & pour la garantir & la maintenir*; ainſi qu'Elle l'avoit déclaré dans ſon diſcours à l'ouverture de cette Seſſion, qu'*Elle entreroit avec Eux dans les Engagemens les plus étroits, pour continuer l'Alliance, afin de rendre la Paix generale, ſure & durable.* De plus, Nous

jugeons cette Négociation contraire au VIII. Article de la Grande Alliance, qui *oblige expreſſement tous les Alliez de ne traiter que conjointement & du commun conſentement de toutes les Parties.*

Nous concevons que le refus qu'on fait d'ajoûter ces paroles, peut eſtre conſideré par les Alliez comme *une approbation que cette* Chambre *donneroit à cette Methode qu'on a priſe de traiter avec la France*, qui peut leur paroiſtre comme rendant à

une *Paix ſeparée*, contre laquelle S. M. a temoigné ſon *averſion*, & qui a eſté de plus reconnu dans cette Chambre comme une choſe *folle, ſcelerate & de mauvaiſe foi*; qui ſeroit de faſcheuſe conſequence pour ce Royaume, & qui empêcheroit cette Garantie de la Paix par les Alliez, laquelle eſt abſolument neceſſaire pour leur ſureté mutuelle; ce qui Nous laiſſeroit expoſé au pouvoir de la France, n'y ayant point de raiſon d'attendre du ſecours d'eux à

l'avenir, aprés une si *grande violation de la foi publique.*

Il nous paroist encore, que cette maniere de traiter feparement peut exciter une si grande méfiance entre les Alliez qu'elle peut les jetter dans la tentation de prendre de pareilles mesures, & donner par ce moyen occasion à la France de rompre cette Union, qui nous a esté si utile jusquà présent, & si formidable pour Elle, & dont l'aparence seule peut l'encourager, ou à differer la conclusion de la Paix, ou

en imposer aux Alliez dans le cours de ce Traité.

Il Nous paroit qu'une Union parfaite entre les Alliez est d'autant plus necessaire dans le cas present, que le fondement de toutes les Offres de la France qui regardent tant la Grande-Bretagne que les Alliez est basti sur la *Renonciation* du Duc d'Anjou à ce Royaume là: *Renonciation* qui, à nôtre avis, est si *trompeuse*, qu'aucun Homme raisonnable, beaucoupmoins des Nations entieres, ne peuvent la conside-

rer comme une *sureté valable*. L'experience suffit pour Nous convaincre, combien peu Nous devons Nous exposer sur les *Renonciations de la Maison de Bourbon*; Et quoi qu'il arrivât, que le present Duc d'Anjou se crût lié par son present Acte, (ce que son Grand-Pere n'a pas fait;) il ne sera pas moins libre à ses Descendans de dire, *qu'aucun Acte de sa façon ne pouvoit les priver d'un Droit que la Naissance leur donne*; sur tout quand ce Droit est tel, que de l'avis

de tous les François *il doit eſtre maintenu inviolablement, ſelon la Conſtitution fondamentale du Royaume de France.*

Nous ne croyons pas qu'il ſoit ſûr de dépendre & de faire fonds ſur cette partie principale du Traité, de ſupoſer qu'*il s'execute de lui-meſme, & que c'eſt l'intereſt de la France de la maintenir*; puiſqu'au contraire, il eſt manifeſte qu'Elle a fait des efforts conſtans depuis le Traité de *Pirenées*, pour unir enſemble les Monarchies de *France & d'Eſpagne*,

laquelle Union Elle regarde comme ſon plus grand avantage, & comme le moyen le plus efficace pour établir la *Monarchie Univerſelle* dans la Maiſon de *Bourbon*.

Quand meſme on pourroit raiſonablement ſe promettre, que les deux Couronnes de France & d'Eſpagne reſteroient ſeparées dans des Branches de la Maiſon de Bourbon ; cependant, cela eſt contraire à la Grande Alliance meſme, qui expoſe l'*Uſurpation* que

le Roy de France a fait de la Monarchie d'Eſpagne pour le Duc d'Anjou, comme la *principale cauſe de la Guerre.*

Et pour ce qui eſt du *Port-Mahon*; de *Gibraltar*, de l'*Aſſento*, & des autres avantages que la France offre à la Grande-Bretagne; outre qu'ils ſont précaires. & qu'il ſera au pouvoir de la France de Nous les oſter quand il luy plaira, vû la ſituation de ces Royaumes & les vaſtes Richeſſes & forces qu'on leur laiſſera: Nous concevons qu'il eſt

impoſſible qu'aucun Homme puiſſe les enviſager, en aucun degré comme une Compenſation à la Grande Bretagne pour l'*Eſpagne & les Indes, qu'on laiſſe à la Maiſon de Bourbon*; ce qui entr'autres conſequences fatales, ſera extrémement préjudiciable à nos Manufactures de Laines, s'il ne les ruine pas entierement.

Quant à la démolition de *Dunkerque*, quoi-que Nous avoüons qu'elle contribura beaucoup à la ſureté de noſtre Commerce,

cependant, Nous avons raiſon de craindre, par ce qui a eſté dit dans le Débat, qu'on n'eſt pas encore convenu de le démolir, que moyennant un *Equivalent qui ſoit à la ſatisfaction du Roy de France.*

Pour ce qui regarde en particulier les intereſts des *Alliez*, quoy qu'ils ne ſoient pas encore arreſtez; cependant, par ce qui paroiſt, les Alliez courent riſque d'eſtre laiſſez dans un état expoſé, qui ne ſçauroit du tout conſiſter avec noſtre

propre ſeureté.

Le *Rhin* qu'on propoſe pour *Barriere de l'Empire*, laiſſe Straſbourg & *Hunninghen* entre les mains de la France & la premiere de ces Places a eſté regardée comme la Clef de l'Empire.

Les propoſitions de la France touchant la *Barriere des Etats Generaux*, ne les privent pas ſeulement de toutes les Places *qui ont eſté priſes depuis l'année* 1709. mais auſſi *de deux ou trois autres, compriſes dans les Demandes que firent les Etats*

Generaux en cette Année-là; ce qui rendra leur Barriere entierement insuffisante, & ce qui, par consequent, affoiblit considerablement la sureté de la Grande Bretagne.

Le *Portugal* paroist entierement abandonné au pouvoir de l'Espagne, nonobstant les grands avantages que Nous avons reçû de ce Royaume, par raport à nostre Commerce, pendant cette Guerre, laquelle pourroit nous estre encore extrémement avantageuse.

Sur le tout, il y a une difference ſi petite & ſi peu conſiderable entre ces Offres de la France, & ceux qu'Elle fit le 11. Février N. S. à *Utrecht*, qui étoient ſignées *Huxelles*, qu'il Nous paroiſt, en les comparant enſemble, que tant les uns que les autres ſont l'*effet d'une Negotion ſecrete & particuliere avec la France.* Et cette Chambre ayant alors *unanimement* concouru à temoigner à la Reine *ſon plus grand reſſentiment* contre les Conditions offertes à S. M.

& à ſes Alliez par les Plenipotentiaires de France, & S. M. ayant *favorablement* reçû cette Adreſſe, & ayant recompenſé cette marque d'obeïſſance & de zele par de *ſinceres remercimens* de ſa part; le *Reſpect* que Nous avons pour S. M. & la *Juſtice* que Nous devons à noſtre Patrie, ne Nous permettent pas de *retracter* noſtre ſentiment, ny de croire les Concluſions preſentement *bonnes* pour Nous & pour les Alliez, ny de donner quelque *aprobation*

aparente à ce qui fut reçû alors par la Chambre & par les Alliez avec *mépris* & *deteſtations.*

Pour ces raiſons, Nous ſommes d'avis que les Offres de la France ſont *trompeuſes*, & cachent des *piéges*; qu'elles ne ſont en aucune maniere proportionnées aux avantages que S. M. peut juſtement attendre, pour ſes Royaumes & pour ſes Alliez, des grands ſuccés dont il a plû à Dieu de benir leurs Armes pendant

le cours de cette Guerre; que ces Offres ne ſont pas neceſſaires *pour conſerver la Balance du Pouvoir dans l'Europe*, ni pour la ſureté future de S. M. & de ſes Alliez, quand meſme elles ſeroient exactement accomplies, & que telles qu'elles ſont, elles ne renferment aucune ſureté pour leur execution; ce qui rend abſolument neceſſaire la Propoſition que Nous avons faite, *qu'on prenne des de concert avec les Alliez, afin de les porter à ſe joindre à*

S. M. dans une Garantie mutuelle.

Cette Proteſtation ſe trouve ſignée par les Ducs de *Sommerſet*, de *Devonshire*, de *Bolton*, de *Marlbourough*, de *Rittland* & de *Montagu*: le Marquis de *Dorcheſter*: les Comtes de *Berkley*, de *Godolphin*, de *Carliſle*, de *Scarborough*, de *Bridgewater*, de *Lincoln* & de *Bradfort*; le Vicomte de *Townshend*: les Eveſques d'*Ely*, de *St Aſaph*, d'*Oxfort*, & de *Banger*: les Barons de *Haversham*, de *Mohum*, & *Cowper*.

Du Camp d'Henin-Lietard ce 18. Aouſt 1712.

La nuit du 14 au 15. le Regiment des Gardes ouvrit la tranchée devant Doüay en deux endroits; l'attaque de la gauche eſt appuyée à l'Inondation, coupe la Chauſſée S. Eloy, & va regagner la tranchée de la droite qui fut ouverte à Sains & pouſſée cette nuit juſqu'à ſoixante toiſes des Paliſſades. Picardie ouvrit la tranchée au Fort de

Scarpe, nous fimes auſſi une fauſſe attaque à la porte de Querchin, mais les ennemis n'y tirerent pas un coup; nous embraſſons aux deux attaques de la Ville la porte S. Eloy & la porte Noſtre-Dame avec un Pont ſur la Scarpe pour communiquer à l'attaque du Fort; il n'y a dans la place que 3000 hommes & fort peu de munitions; il y avoit eu 40 bataillons deſtinez au Siege, mais les Troupes qui ſont campées depuis auſſi ſur le Canal de

la Deule juſqu'à l'Alain ſur la Scarpe ſont devenuës l'armée d'obſervation par le mouvement que les ennemis ont fait qui ſe ſont avancez la droite à Carvain Epinoy, la gauche à Hauteur de Vatines; de ſorte que c'eſt la grande Armée qui fait le Siege, nous avons 16 pieces de canon qui tireront ce ſoir à la Ville, & 10. au Fort avecdes Mortiers.

On écrit de Lille du 20. Aouſt que le Prince Eugene a quitté la reſolution de

nous attaquer dans nos retranchements & de secourir Doüay, qu'il a fait ramener tous les Gabions qui avoient esté destinez pour cette expedition & les a fait conduire à l'Isle pour sen servir dans le besoin; que depuis le 17. on tiroit en breche, que le Fort de Scarpe étoit le 18. en feu, & quon ne croyoit pas qu'il put encore durer deux ou trois jours, que le Prince Eugene a envoyé deux mille Cavaliers demontez à Bethune, Aire &

S. Venant en Garnison, la maladie étant d'ans leurs chevaux; dautres Lettres portent que l'armée des Alliez devoit venir de Ribaucourt dans son Camp de Seclin le 21. ou le 22. à cause de la disette de fourages & d'eaux, que les Députez estoient arrivez le 20. au matin à Lille, ce qui faisoit croire que leur armée ne resteroit pas longtemps à Seclin.

Nouvelles d'Espagne.

Le Régiment des Gardes

d'Infanterie, commandé par le Marquis d'Aytona, composé de 3116. hommes effectifs, est en marche pour aller joindre l'Armée en Catalogne, les Officiers de ce Régiment qui avoient esté faits prisonniers sont partis pour s'y rendre, ayant esté échangez.

Le Régiment des Gardes Walones donc le Duc d'Avré est Colonel, doit partir incessament pour aller joindre l'Armée qui s'assemble vers Lerida.

On écrit de Saragosse que

le Prince Tserclas de Tilly étoit sur le point de partir pour aller se mettre à la teste de l'Armée qu'il doit commander.

D'autres Lettres de Saragosse portent que le 14. Juillet douze cent hommes des Troupes reglées des ennemis & huit cent Miquelets, attaquerent un Convoy de six cent Chariots & de deux cent Mulets qui alloit de Mequinença à Lerida, mais que l'escorte composée de quatre cent chevaux & de

sept cent Fantaſſins, la pluſ-
part Troupes Françoiſes, les reçeut avec tant de vigueur qu'ils furent entierement defaits & pourſuivis juſqu'aux Montagnes, avec perte de plus de deux cent hommes tuez & de quatre cent priſonniers parmi leſquels étoient pluſieurs Chefs des rebelles.

On mande de Saragoſſe que le Prince de Tſerclas de Tilly, aprés avoir viſité toutes les places Frontieres & les Magaſins, étoit allé à Fraga ſur la Cinca, où il aſ-

ſembloit ſon Armée. Suivant les derniers avis de ce Pays-là l'Armée d'Eſpagne ſera du moins auſſi forte en Infanterie & en Cavalerie que l'année derniere, ſans y comprendre les Troupes neceſſaires pour les Places des Royaumes d'Aragon & de Valence, & celles qui ont eſté occupées en Catalogne.

Le General Staremberg a mis en quartier de cantonnement ſes Troupes aux environs de Montblanc, de Santa Coloma & d'Igualada, à la reſerve du détachement qu'il

avoit envoyé dans le Lam-
pourdan ou il n'a fait au-
cune entrepriſe, & qui y eſt
reſté pour conſommer les
grains & les fourages du
Pays que pour empeſcher
les troupes Françoiſes qui y
ſont ne viennent faire des
courſes aux environs de
Barcelonne, pendant que
toute l'Armée ennemie ſe-
roit au-delà du Lobregat.

Le Prince Tſerclas de
Tilly a retiré la Garniſon
de Cervera à cauſe de la
difficulté qu'il y avoit à y me-
ner des Convois, pour s'atta-

cher à reduire entierement les volontaires & les Miquelets d'Aragon & de Catalogne au Nord de la Segre.

On écrit de Perpignan du 21. Juillet qu'on avoit conduit de Roſes à Gironne un grand Convoy de blé & de farine, eſcorté par quatre cent chevaux & ſix cent Fantaſſins ſans aucune oppoſition des ennemis.

Quinze cent Miquelets avec quelques Troupes reglées avoient inveſti le Château d'Ager entre les deux Noguera & à cinq lieuës

de Balaguer : Mais Dom Patricio Laules Maréréchal de Camp, qui commande en ces quartiers là, ayant marché pour les combatre, les obligea à prendre la fuite avec tant de diligence qu'il ne put les joindre.

Les Lettres de Cadiz du 24. Juillet portent que les Anglois de la Garnison de Gibraltar s'étoient emparez de tous les postes occupez par les Troupes Hollandoises, qui devoient s'embarquer à la premiere occasion pour retourner en leur Pays ; cette

nouvelle a eſté depuis confirmée. Douze Baſtiments Portugais ſortis de Liſbone pour aller acherer des grains en Barbarie eſcortez par quatre Vaiſſeaux de Guerre, avoient eſté batus dans le Détroit d'une tempeſte qui en avoit fait perir huit, que les quatre autres ayant échoüé à la coſte avoient eſté enlevez par des Armateurs François, & qu'on ne ſçavoient pas ce que les autres étoient devenus.

On écrit du Camp de Weiſſenbourg, du 19.

Aouſt que les ennemis aprés avoir publié qu'ils alloient repaſſer le Rhin & envoyer un grand détachement en Flandres, marcherent la nuit du 13. au 14. vers les lignes de Weiſſenbourg, & vinrent camper en deux lignes entre Otterbach & Steinfeld. Ils diſtribuerent du plomb & de la poudre à leurs Troupes, & ils dreſſerent des batteries comme pour attaquer les lignes. Mais tous ces préparatifs ſe terminerent à une canonnade qui dura le 15. & 16. de part & d'autre,

ſans autre effet que de cinq hommes tuez des Troupes du Roy & de trente de celles des ennemis. La nuit du 15. au 16. ils firent quelques tentatives à la droire & à la gauche; mais à la premiere déchatge ils ſe renverſerent les uns ſur les autres, particulierement à la gauche où Commandoit le comte de Sezane; & ayant voulu tourner par la Montagne en deux colonnes pour la prendre en flanc, elles ſe rencontrerent & ſe chargerent ſans ſe reconnoiſtre; en ſorte

qu'il y eut trois Officiers &
& quarante ſoldats tuez &
plus de cent bleſſez. La
nuit ſuivante ils retirerent
leur canon, & le Comte de
Sezane eſtant ſorti avec des
Grenadiers & des Carabi-
niers, a fait rüiner & bruſler
leurs batteries. Une de leurs
troupes s'étant approchée
des Carabiniers ſans les voir,
à cauſe du broüillard, fut
fort mal traitée. Ce matin
ils ont marché vers Kandel:
ce qui a eſté confirmé par
les Partis & par leurs deſer-
teurs qui viennent en grand
nombre.

Suspension d'Armes entre la France & l'Angleterre.

COmme il y a lieu d'esperer un heureux succés des Conferences établies à Utrecht par les soins de leurs Majestez Tres-Chrétienne & Britannique, pour le rétablissement de la Paix generale, & qu'elles ont jugé necessaire de prévenir tous les évenemens de guerre, capables de troubler l'état où la negociation se

trouve presentement ; leurs-dites Majestez, attentives au bon heur de la Chrétienté, sont convenuës d'une suspension d'armes, comme du moyen le plus sûr pour parvenir au bien general qu'Elles se proposent. Et quoy que jusqu'à present Sa Majesté Britannique, n'ait pû persuader ses Alliez d'entrer dans ces mêmes sentimens, le refus qu'ils font de les suivre n'estant pas une raison suffisante pour empescher Sa Majesté Trés-Chrétienne de mar-

quer par des preuves effectives, le desir qu'Elle a de rétablir au plûtôt une parfaite amitié, & une sincere correspondance entre Elle & la Reine de la Grande-Bretagne, les Royaumes, Etats & Sujets de L L. M M. Sadite Majesté Trés-Chrétienne aprés avoir confié aux troupes Angloises la garde des Ville, Citadelle, & Forts de Dunkerque, pour marque de sa bonne foy, consent & promet, comme la Reine de la Grande-Bretagne promet aussi de sa part.

I

Qu'il y aura ſuſpenſion generale de toutes entrepriſes & faits d'armes, & generalement de tous Actes d'hoſtilitez entre les Armées, Troupes, Flotes, Eſcadres & Navires de leurs Majeſtez Trés-Chrétienne & Britannique, pendant le terme de quatre mois, à commencer du vingt-deuxiéme du preſent mois d'Aouſt, juſqu'au vingt-deuxiéme du mois de Decembre prochain.

II.

La même ſuſpenſion ſera établie entre les garniſons, & gens de guerre, que leurs Majeſtez tiennent pour la deffenſe & garde de leurs Places, dans tous les lieux où leurs armes agiſſent, ou peuvent agir, tant par Terre que par Mer, ou autres eaux: en ſorte que s'il arrivoit que pendant le temps de la ſuſpenſion, on y contrevint de part ou d'autre, par la priſe d'une ou pluſieurs Places, ſoit par attaque,

surprise, ou intelligence secrette, en quelque endroit du monde que ce fut, qu'on fit des prisonniers ou quelques autres actes d'hostilité, par quelque accident imprévû, de la nature de ceux qu'on ne peut prévenir, contraires à la presente cessation d'Armes; cette convention se réparera de part & d'autre, de bonne foy, sans delay, ni difficulté, restituant sans aucune diminution, ce qui aura esté pris, & mettant les prisonniers en liberté, sans demander

aucune choſe pour leur ran-
çon, ni pour leur dépenſe.

III.

Pour prévenir pareillement tous ſujets de plaintes, & conteſtations qui pourroient naiſtre à l'occaſion des Vaiſſeaux, Marchandiſes, ou autres effets qui ſeroient pris par Mer, pendant le temps de la ſuſpenſion, on eſt convenu réciproquement que leſdits Vaiſſeaux, Marchandiſes & effets qui ſeroient pris dans la Manche,

& dans les Mers du Nord, aprés l'eſpace de douze jours, à compter depuis la ſignature de la ſuſdite Suſpenſion, ſeront de part & d'autres reſtituez réciproquement.

Que le terme ſera de ſix ſemaines pour les priſes faites depuis la Manche, les Mers Britanniques & les Mers du Nord, juſqu'au Cap Saint Vincent.

Et pareillement de ſix ſemaines, depuis & au-delà de ce Cap juſqu'à la Ligne, ſoit dans l'Ocean, ſoit dans

la Mer Mediterranée.

Enfin de ſix mois au-delà de la Ligne, & dans tous les autres endroits du monde, ſans aucune exception ny autre diſtinction plus particuliere de temps & de lieu.

IV.

Comme la même Suſpenſion ſera obſervée entre les Royaumes de la Grande-Bretagne & d'Eſpagne ; Sa Majeſté Britannique promet qu'aucun de ſes Navires de guerre ou Marchands, Bar-

ques ou autres Baſtiments, appartenans à Sa Majeſté Britannique ou à ſes Sujets, ne ſeront deſormais employez à tranſporter, ou convoyer en Portugal, en Catalogne, ny dans aucun des lieux où la guerre ſe fait preſentement, des Troupes, Chevaux, Armes, Habits, & en general toutes munitions de Guerre & de bouche.

V.

Toutesfois il ſera libre à Sa Majeſté Britannique, de

faire tranſporter des Troupes, des munitions de guerre & de bouche, & autres proviſions dans les Places de Gilbraltar, & de Port-Mahon, actuellement occupées par ſes Armes, & dont la poſſeſſion luy doit demeurer par le Traité de Paix qui interviendra, comme auſſi de retirer d'Eſpagne les troupes Angloiſes & generalement tous les effets qui luy appartiennent dans ce Royaume, ſoit pour les faire paſſer dans l'Iſle de Minorque, ſoit pour les con-

duire dans la Grande Bretagne, ſans que leſdits tranſports ſoient ſenſez contraires à la ſuſpenſion.

V I.

La Reine de la Grande-Bretagne pourra pareillement ſans y contrevenir preſter ſes Vaiſſeaux, pour tranſporter en Portugal les Troupes de cette Nation, qui ſont actuellement en Catalogne, & pour tranſporter en Italie les Troupes Allemandes qui ſont auſſi dans

dans la même Province.

VII.

Immediatement aprés que le preſent Traité de Suſpenſion aura eſté declaré en Eſpagne, le Roy ſe fait fort que le blocus de Gibraltar ſera levée, & que la garniſon Angloiſes auſſi bien que les Marchands qui ſe trouveront dans cette Place, pourront en toute liberté vivre, traiter & negocier avec les Eſpagnols.

VIII.

Les ratifications du preſent Traité ſe ront échangées de part & d'autre dans le terme de quinze jours, ou pluſtoſt ſi faire ſe peut.

En foy de quoy, & en vertu de ces Ordres & pouvoirs que Nous ſouſſignez avons reçû du Roy Trés-Chrétien & de la Reine de la Grande-Bretagne, nos Maiſtre & Maiſtreſſe, avons ſigné les preſentes, & y avons fait appoſer les Sceaux

de nos Armes. Fait à Paris le dix-neuviéme Aouſt mil ſep cent douze.

(*L. S.*) COLBERT DE TORCY.
(*L. S.*) BOLINGBROKE.

Au Camp de Lewadre ce 29. Aouſt 1712.

*Lettre de M. le M. de ***. au Comte de Lionne.*

Je vous ſuis tres-obligé Mr de la part que vous voulez bien prendre à mes tres juſtes & tres-vives douleurs, voicy un temps où il

faut, pour ainſi dire, s'oublier ſoi-meſme pour ne ſonger qu'au ſervice du Roy & de l'Etat.

Vous verrez par la Copie cy jointe d'un Bourgeois de Namur que ſelon les apparences un parti que j'ay détaché il y a quelque jours aura fait un aſſez hardy voyage & le ſecret a eſté grand, car je vous aſſure que hors le Commandant & moy perſonne du monde n'en a rien ſçu.

Copie d'une Lettre qu'un Marchand de Namur a receu de son Correspondant d'Anvers le 25. Aoust 1712.

Je vous diray que les François font de justes represailles de ce que le Comte de Grovestein a voulu faire en Champagne, ils ont commencé par la Ville de Tertolen à laquelle aprés l'avoir pillé ils ont mis le feu.

J'ay parlé ce matin à un

Batelier qui m'a dit que tout eſt en Alarme dans ce Pays juſques aux portes de Roterdam. La Ville de Steembergen eſtoit auſſi en Alarme, l'action s'eſt paſſé hier à onze heures du matin, c'eſt Mr Jacques Paſteur qui les commande; on dit qu'il y a environ cinq mille hommes.

Du Camp devant Douay.

Le Maréchal de Villars, a reglé que les Officiers

Generaux monteroient la tranchée selon leur ancienneté, ansi le Comte de Gassion estant indisposé, Monsieur le Marquis d'Alegre a monté la tranchée avec le Regiment des Gardes.

A l'attaque du Fort de Scarpe, le Comte d'Albertgoti monta la tranchée avec le Regiment de Picardie, & elle fut poussée à trente toises sans d'autre perte que d'un Valet d'Officier, les deux nuits suivantes la tranchée fut poussée jusqu'à la

contrescarpe, ſans aucune perte. La nuit du 17 au 18. à minuit on commença a batre la Ville & le Fort avec vingt-ſix pieces de canon & des mortiers, & mettre vingt autres pieces de canon en batterie, les bombes ont fait de grands ravages dans le Fort le 18. ayant mis le feu à l'Egliſe & à la maiſon du Gouverneur, & aux Cazernes.

Les Lettres du 28 aſſurent qu'il y avoit prés de quatre cent malades & deux cent portant les armes, pris dans

le Fort d'Eſcarpe, & dix-huit pieces de canon.

Que l'attaque de Saint Eloy devenoit conſidérable & qu'il y avoit des batteries qui battoient en breche ; on avance fort à la droite, enſorte que l'on eſpere que l'on aura la Place vers le quatre ou le cinq. Il y a bien des malades.

Que le Maréchal de Villars avoit marché à d'Henin Lietard, à Levendre entre Doüay & Bouchain : il a marché depuis avec quinze mille hommes à Ribaucourt

& y fait des retranchements

Le Prince Eugene s'estoit retiré à Marquese, derrier Lille & avoit détaché soix-ante Escadrons du costé de Mons.

Le Maréchal de Villars avoit détaché de son costé Monsieur de Coigny, avec ses Dragons pour empecher un Convoy qui vouloit entrer dans le Quesnoy, pour y porter dés vivres & en retirer les canons que le Prince Eugene avoit à Landrecy.

Les Lettres de l'Armée de Flandres du 22. Aoust

portent qu'on coupa le 23 la communication du Fort avec la Ville où la Garniſon vouloit tacher de ſe retirer. Il n'y avoit eû au Siege juſqu'à ce jour, que trois cent hommes tuez ou bleſſez.

On remarqua le vingt-quatre, que l'inondation ſe perdoit d'elle-même dans les terres; cependant comme les Aſſiegez pouvoit lacher de nouvelles eaux, on acheva la coupure pour les faire écouler. Le vingt-quatre ou le vingt-cinq on s'empara du chemin-couvert

du Fort, le même jour, on fit une batterie pour battre le Fort en breche, on fit jouër le 26 une mine qui fit un si grand effet, que cinquante hommes qui estoient en cet endroit furent presque tous accablez en même-temps, les grenadiers du Regiment des Vaisseaux se jetterent la bayonette au bout du fusil dans le chemin couvert, & poursuivirent les ennemis jusqu'à la seconde traverse, pour favoriser les travailleurs qui firent un logement dans la

Place d'Armes. On continuoit de battre en breche la Ville auſſi bien que le Fort, dont on commençoit à combler le Foſſé : mais la garniſon craignant d'eſtre emporté d'aſſaut batit la chamade le vingt-ſept.

Elle s'eſt renduë priſonniere de Guerre, & on a accordé aux Officiers d'envoyer leurs bagages dans quelqu'une de leurs Places, de cinq cent hommes qui y eſtoient il n'en reſte que trois cent ; on a trouvé dans le Fort dix huit pieces de

canon, & on a d abord ouvert les écluſes pour faire couler les eaux, ce qui facilitera beaucoup l'attaque de la Ville.

Les ennemis qui depuis le 12. de ce mois campoient à Ribaucourt, avoient travaillé ſans relâche à preparer des Gabions, des Clayes, des Faſcines & a faire venir cinquante pieces de Canon pour attaquer nos retranchements, mais ils n'avoient encore rien entrepris, on avoit cru le 20. qu'ils ſe retireroient, mais on aprit

que ce n'estoit qu'un déta-
chement qui marchoit du
costé de Mons. La disette
de pain & de fourage étoit
toûjours si grande dans
leur armée qu'ils étoient
obligé d'aller fourager au-
delà de la Lis du costé
de Varneton. Neanmoins
aprés avoir plusieurs fois
reconnu les retranchemens
ils jugerent qu'ils ne pou-
voient les attaquer sans ex-
poser toute leur armée, le
25. ils firent défiler leurs
bagages & leur artillerie, le
soir ils brûlerent les grands

amas de facines, de clayes & de Gabions qu'ils avoient preparez & le 25. toute leur armée marcha & se retira entre Lille & Tournay.

Le Partisan Jaquot ayant joint vers Namur le Partisan du Moulin qui avoit 1500. Chevaux, marcha du costé d'Anvers avec six pieces de Campagne & neuf Pontons.

Le Maréchal de Villars a envoyé le Marquis de Coigny du costé du Quesnoy avec sa reserve de Dragons, sur l'avis qu'il a eu

que le Prince Eugene faiſoit marcher un détachement de ce coſté là pour tâcher d'emmener à Mons 90. pieces de gros Canons qui ſont dans le Queſnoy.

Il eſt arrivé la ſemaine paſſé à la Monnoye de cette Ville douze charettes venant de Breſt chargées de piaſtres & de lingots d'or & d'argent pour eſtre convertis en eſpeces.

TABLE.

LA Convention Matrimoniale. 3

Livre Espagnol. 27

Experience sur un Chat enragé, Extrait d'une Lettre Angloise, de Londres. 32

Mort de Monsieur le Duc de Vendosme. 43

Nouvelles Réponses aux questions des Mercures précedens. 60

Sur les grands Parleurs & les Tarciturnes. 70

TABLE.

Suite du Discours Preliminaire sur la Lumiere, inseré dans le Mercure préce dent. 87

L'avare, & le Patissier, Conte. 109

Nouvelles de Flandre, du Camp d'Henin Lietard le quinze Aoust 1712. 117

Etat des Troupes de l'Armée qui doivent avoir la teste de la tranchée de la Ville de Doüay, & du Fort de Scarpe. 121

Pompe Funebre. 123

Morts 126

Exploit pour une Damoiselle, à un jeune Marquis, pour une gageure perduë. 141

TABLE.

Du Camp d'Henin Lietard ce 11. *Aouſt.* 145
Epitre à M^r de Vendoſme, ſur la Bataille de Villa-vicioſa 150
Extrait de pluſieurs Lettres de Flandres. 163
Mort de Richard Cromwel. 170
Article des Enigmes, Parodie de l'Enigmes du mois paſſé. 187
Enigme Burleſque. 192
Ordonnance du Roy pour la publication du Traité d'Armes, entre la France & l'Angleterre. 217

TABLE.

Nouvelles d'Angleterre. 220
Nouvelles d'Hollande. 228
Protestation. 241
Nouvelles d'Espagne. 265
Suspension d'Armes entre la France & l'Angleterre. 277

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE IMPR.

TABLE.

27—

26—141

208—21

214—25